

2018
ANNÉE DU 75^e
ANNIVERSAIRE
DU CNR

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDE DANS LA CLANDESTINITÉ EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 1327-1328-1329-Avril-Mai-Juin 2018

12 MARS 1938 : L'ANSCHLUSS, LE REICH ANNEXE L'AUTRICHE



De g. à d. : Le Chancelier Engelbert Dollfuss, son successeur le Chancelier Kurt von Schuschnigg, Arthur Seyss-Inquart, chef du Parti nazi autrichien. Démolition d'un poste-frontière entre l'Autriche et l'Allemagne. Hitler entre triomphalement à Linz.

Au printemps 1918, après près de 4 années de participation à la Première Guerre mondiale aux côtés de l'Allemagne, de l'Empire ottoman, et de la Bulgarie, l'armée austro-hongroise est épuisée et au bord de la rupture, minée par les revendications nationales des peuples minoritaires de l'Empire (Croates, Tchèques, Slovaques, hongrois...).

Le 17 octobre 1918, l'empereur Charles 1^{er} tente de transformer l'Empire en fédération, ce qui n'empêche pas les Tchèques de proclamer leur indépendance le 28 octobre. L'armistice interviendra le 3 novembre 1918, alors que le gouvernement hongrois annonce la séparation d'avec l'Autriche.

Charles 1^{er} ayant abdiqué le 11 novembre, l'Autriche devient la « République austro-allemande » (*Deutschösterreich*). Le rattachement du pays, à petite population et sans industrie, à l'Allemagne – en se réclamant du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – est avancé (au Vorarlberg, 80 % de la population souhaitent être intégrés à la Suisse allemande).

Ce qu'interdira le Traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 10 septembre 1919 avec les vainqueurs de la Première Guerre mondiale, et définissant les contours d'une Autriche – qui prend officiellement le 21 octobre 1919 le nom de « République autrichienne » – réduite aux régions germanophones de l'ex-empire austro-hongrois,

Trois partis vont dominer initialement la vie politique dans un contexte politique, économique et social difficile : le CS (*Christlich Sozial* - Chrétiens sociaux), créé en 1892, catholique, Le DNV ou DV (*Deutschnationaler Verband*) et le SDAP (*Sozialistische Demokratische Arbeiter Partei* – Parti social-démocrate des travailleurs), créé en 1889, et qui a connu le 3 novembre 1918 la scission du KPÖ (*Kommunistische Partei Österreich*).

La vie politique et sociale va se radicaliser dans une société frappée par la montée du chômage, les partis politiques se dotent de milices paramilitaires tels les *Heimwehren* (Gardes locales) pour le CS et *Republikaner Schutzbund*, (Ligue de Protection républicaine) pour le SDAP ; des affrontements en février puis juillet 1927 entre les deux milices feront plus de 90 morts... Clone du parti nazi allemand se développe un Parti nazi autri-

chien, qui réclame l'annexion à l'Allemagne.

C'est dans le contexte de la crise économique mondiale de 1929 que l'Autriche pays va connaître une évolution dramatique. En septembre 1931, la *Heimwehr* tente sans succès un coup d'Etat.

Nommé chancelier le 20 mai 1932, le social-chrétien, Engelbert Dollfuss, va mettre en place un régime autoritaire, auquel sera donné le nom d'« Austro-fascisme », s'inspirant du fascisme italien auprès duquel Dollfuss cherche un appui face à Hitler. Début 1933, Dollfuss crée le Front patriotique (*Vaterländische Front*), ayant vocation de parti unique. Le 30 mai 1933, le K.P.Ö est interdit, le Parti nazi autrichien le 20 juin suivant

Le 12 février 1924, la *Heimwehr*, la gendarmerie et l'Armée entament une répression contre les organisations ouvrières (*Schutzbund*, syndicats, SPÖ...) qui fera plus de 300 morts, des milliers de blessés, d'emprisonnés, d'exilés. En juillet 1934, les nazis autrichiens tentent un coup d'Etat qui fait 270 morts. Dollfuss est assassiné, Kurt von Schuschnigg, qui lui succède, poursuit sa politique dictatoriale et nationaliste jusqu'en 1938.

Le 12 février 1938, Hitler exige le retour à la légalité du parti nazi autrichien et la nomination de Seyss-Inquart au ministère de l'Intérieur et menace... Schuschnigg doit céder, tout en espérant vainement un appui français, britannique et italien. Le 9 mars, il appelle les Autrichiens à se prononcer par référendum le 13 mars sur l'indépendance du pays, mais auquel il renonce sous la pression allemande, et démissionne ; Seyss-Inquart lui succède...

Le 12 mars 1938, la Wehrmacht franchit la frontière austro-allemande, sans aucune résistance de la part de l'armée autrichienne, Hitler pénètre en Autriche peu avant 16h à Braunau, son village natal, et arrive à Linz vers 19h30, recevant un accueil enthousiaste. Le 14 mars au soir, alors que toute l'Autriche est occupée, Hitler arrive à Vienne pour y rencontrer les membres du nouveau gouvernement dirigé par Seyss-Inquart. Dans la soirée du 15 mars, une partie de la foule s'en prend aux Juifs, sous les cris de « Mort aux Juifs ». La chasse aux opposants se généralise, ceux qui le peuvent choisissent l'exil...

Lors du référendum du 10 avril 1938 sur l'Anschluss, 99,73 % de la population se pro-

nonce pour, selon les résultats officiels. Le 30 mai 1938, l'Autriche – appelée en 1939 Ostmark – est divisée en 7 *Gaue* du Reich.

Les signataires du traité de Saint-Germain-en-Laye – Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie... ne réagiront pas, anticipant ainsi la capitulation de Munich...

15^e STAGE NATIONAL DE L'ANACR



Le stage national de l'anacr s'est déroulé du 11 au 13 mai (voir p. 20).

DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Journée Nationale de la Résistance
- P. 3 : Editorial
- P. 4-5 : « La Bête Immonde »...
- P. 6 : Cristina Boico-Luca
- P. 7 : Le juge Paul Didier
- P. 8 : Un passé qui ne passe pas
- P. 9 à 16 : Le Dossier : CFLN
- P. 17 à 19 : La Résistance bulgare
- P. 20 : 15^e stage national de l'ANACR
- P. 21-22 : Nos deuils
- P. 23 : Avis de Recherche
- P. 24 : Les livres

¹ À l'exception de celles des Sudètes en Bohême, rattachées à la Tchécoslovaquie naissante.

JOURNEE NATIONALE DE LA RESISTANCE 2018



Paris : tout au long de la journée du 27 mai, des cérémonies se sont déroulées dans divers lieux symboliques de la capitale. Au matin, 48 rue du Four, lieu de la première réunion du CNR, début de la commémoration du 75^e anniversaire en présence de Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat et de Daniel Cordier, secrétaire de Jean Moulin et Chancelier honoraire de l'Ordre de la Libération ; à 17 h, au bas des Champs-Élysées, hommage devant les stèles Jean Moulin, rendu par Madame la Secrétaire d'Etat, l'ANACR, la Fondation de la Résistance et le Comité parisien de la Libération, et à 18 h 30 ravivage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu par la Fondation de la Résistance. A Evry (Essonne), dépôt de la gerbe de l'ANACR ; à Louhans (Saône-et-Loire), des jeunes sont associés à toutes les étapes des cérémonies.

SAONE-ET-LOIRE

La commémoration de l'action de Jean Moulin associée à celle de la réunion du CNR le 27 mai 1943 ont été au centre des activités et événements conçus et mis en œuvre par le comité louhannais de l'ANACR présidé par Bernard Vincent.

A Frangy, en présence de Cécile Escoffier-Benoit, petite-cousine de Jean Moulin, les personnes ayant assisté dans l'après-midi du 26 mai à la conférence sur la Résistance bressane présentée par Michel Debost se sont réunies le 27, place de la Résistance, devant le monument aux morts, pour commémorer l'anniversaire de la création du C.N.R. La cérémonie commença par la lecture du message national de l'ANACR de la direction nationale par Thibaut Buatois jeune adhérent de l'ANACR et arrière-petit-fils d'un résistant-déporté FTP de Frangy, suivi par un dépôt de gerbe, puis par l'exécution magistrale du *Chant des partisans* par une trompette «solo», avant que Monsieur Meunier, 1^{er} adjoint, n'invite tous les participants au pot de l'amitié à la salle des fêtes, où avait été installée une exposition relative à la 2^e Guerre mondiale...

A Louhans, A 10 h 15, en présence des personnalités officielles, parmi lesquelles Véronique Beuve, sous-préfète, Frédéric Bouchet, maire de Louhans, Cécile Untermaier, députée de Saône-et-Loire, Arnaud Danjean, député européen, Denis Lamard, conseiller régional, Mathilde Chalumeau, conseillère départementale, Simone Mariotte, présidente départementale de l'ANACR, Daniel Pedretti, commandant de Gendarmerie, les élus, la famille Jean Moulin, les représentants des associations patriotiques, Jacques Bouvier, Résistant et ancien du 2^e BCP, des Porte-drapeaux et d'un large public, a eu lieu la cérémonie d'installation d'une plaque mémorielle sous le porche de l'ancienne mairie, devenu symboliquement le «Passage Jean-Moulin». Elle fut introduite par une prise de parole de 3 élèves du groupe scolaire louhannais «Henri Vincent-Jean Vial», qui procédèrent à la lecture du poème d'Aragon dédié à la Résistance «La Rose et le Réséda». Puis Victorine Loureaux et Thibaut Buatois, jeunes adhérents du comité louhannais, rappelèrent l'importance historique de l'action de Jean Moulin. Vint ensuite l'intervention de Cécile Escoffier-Benoit qui évoqua l'homme profondément humain que fut le héros de la Résistance, grand serviteur de l'Etat, artiste peintre innovant et créatif, compagnon chaleureux des soirées amicales et familiales.

Ce fut enfin, après la prise de parole de Frédéric Bouchet qui rappela l'engagement de la ville de Louhans pour cette action de mémoire nécessaire pour les générations à venir, le dévoilement de la plaque, suivi du dépôt de gerbe du comité et d'une minute de silence intensément ressentie, d'autant plus qu'elle vint conclure la cérémonie.

Présidée par Mme la sous-préfète, la 2^e cérémonie de la matinée fut introduite par la lecture du message de la direction nationale de l'ANACR, par Thibaut et Victorine, puis se poursuivit par la lecture, par Madame la sous-préfète, du message de Madame Darrieussecq, Secrétaire d'Etat, par le dépôt des gerbes par les personnalités accompagnées des élèves du groupe scolaire Henri-Vincent, avant que ne soit exécutés enfin le *Chant des partisans* et la *Marseillaise*.

Parallèlement aux cérémonies, une exposition fut mise en place, plusieurs conférences furent organisées les 26 mai, 27 mai et 2 juin, consacrées à la Résistance dans l'arrondissement de Louhans, sur Jean Moulin, sur le général Delestraint et l'A.S.

EURE

La Journée Nationale de la Résistance a été commémorée le 27 mai 2018 au matin à EVREUX au Mémorial de la Résistance, en présence de nombreuses personnalités civiles, militaires et du monde Combattant : M. Thierry Coudert, Préfet de l'Eure, M. Philippe Laycuras, sous-préfet de Bernay, Mme Karen

Beauvillard, Conseillère Régionale de Normandie représentant le Président Mme Stéphanie Auger, vice-présidente du Conseil départemental représentant le Président, M. Guy Lefrand, maire d'Evreux, Président de la Communauté d'agglomération Evreux-Portes de Normandie, Mme Nicole Duranton, Sénatrice de l'Eure, MM. les colonels David Desjardins, DMD de l'Eure et commandant de la Base aérienne 105 et Cédric Collard, commandant du groupement de gendarmerie de l'Eure, Alain Duthéil, Président départemental de l'ANACR, M. Jean-Paul Joachim, Président de l'UD-CVR/FFI de l'Eure. Un peloton de la BA 105 rendait les honneurs.

Le message national de l'ANACR fut lu par Alain Duthéil, les personnalités présentes déposèrent une gerbe ; celle de l'ANACR le fut par Alain Duthéil accompagné de Guy Deschamps, président du comité ANACR du Pays d'Ouche, et de Mathéo.

L'exposition «Jean Moulin, une vie d'engagement» fut mise en place dans le hall de la mairie. Furent interprétés le *Chant des Partisans* et la *Marseillaise*.

HERAULT

Montpellier : La Journée Nationale de la Résistance a été marquée le 27 mai dernier par une cérémonie qui s'est déroulée au Monument aux Martyrs de la Résistance en présence de M. Philippe Saurel, maire de la ville, de M. Pascal Othéguy, Secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault, de personnalités du monde Combattant de l'Hérault, dont Bruno Cassanas, Président départemental de l'ANACR, qui lut le message national de l'ANACR, un extrait des Mémoires du Général de Gaulle rendant hommage à Jean Moulin fut évoqué avant que le message officiel du Président de la République ne soit délivré par le secrétaire général de la Préfecture.

Des cérémonies furent aussi organisées à Montarnaud devant la stèle Jean-Moulin, à Marseillan devant le Monument aux Morts.

Béziers est une ville marquée par l'Histoire de la Résistance : elle abrite, 6 rue d'Alsace, la maison natale de Jean Moulin, qui fit au Lycée Henri IV de la ville ses études secondaires, nombre de Résistants aux nazis et à leurs supplétifs du régime pétainiste tombés à travers toute la France en furent originaires, elle fut une ville de Résistance et aussi une terre de martyre : le 7 juin 1944, 18 Résistants étaient fusillés par les nazis au Champ de mars, aujourd'hui place du 14 juillet.

C'est dire que la célébration de la Journée Nationale de la Résistance le 27 mai, rendant hommage à celles et ceux qui luttèrent et souvent donnèrent leur vie pour que la France retrouve son indépendance et son peuple sa liberté, a chaque année toute sa place dans la Cité.

Or, ce 27 mai 2018, ce n'est pas aux Résistants biterrois que – et ce explicitement en référence à la Journée Nationale de la Résistance – la municipalité de Béziers rendit hommage. Mais – en inaugurant son buste – à l'étudiant tchèque Jan Palach, qui s'immola par le feu place Venceslas à Prague le 19 janvier 1969, pour protester contre l'invasion de son pays le 21 août précédant par les troupes de l'Union soviétique et de quatre autres pays du Pacte de Varsovie.

Nous ne contestons en aucune façon qu'un hommage soit rendu à Jan Palach et à son sacrifice, qui aurait pu avoir toute sa place le 19 janvier prochain, en résonance avec les cérémonies qui se déroulent annuellement à Prague à cette date. Mais nous dénonçons la basse et petite opération politicienne de l'actuelle municipalité biterroise visant, par son initiative associée au 27 mai, à tenter d'assimiler au nazisme les régimes dits socialistes d'Europe de l'Est.

Et ce en escamotant en ce 27 mai 2018 l'hommage qui aurait dû être rendu à Béziers à Jean Moulin et à la Résistance française.

Après avoir hésité entre divers qualificatifs indignés pour caractériser cette démarche, nous nous bornerons à employer celui-ci : minable !

POUR UN MONDE, POUR UNE FRANCE SOLIDAIRES...

La France est la terre des Francs, peuple germanique qui, poussé par d'autres peuples migrants venus de l'Est, commencera dès la fin du 3^e siècle de notre ère à s'affronter à l'Empire romain qui domine la Gaule ; avant de, l'Empire romain s'effondrant, prendre peu à peu le contrôle de la Gaule, Clovis sera élu roi en 481. Les Burgondes sont un autre peuple germanique, originaire des rives poméraniques de la Baltique, qui participera au 5^e siècle aux invasions de la Gaule et établira un royaume de Bourgogne (Bourgogne) s'étendant de Nevers au lac de Constance et de Langres à Avignon, avant de se fondre dans le Royaume franc. Alors que les invasions de la Gaule vont jusqu'au 6^e siècle venir de l'Est et par voie terrestre, au 9^e siècle, c'est par mer que les Vikings, un peuple nordique venu des rives des actuels Danemark et Norvège, vont, le long des côtes et remontant les fleuves (Seine, Loire, Garonne), causer des ravages meurtriers, avant que le roi, Charles le Simple donne en 911 par le Traité de Saint-Clair-sur-Epte à ces hommes du Nord (*Northmen* ou «*Normands*») un territoire, la Normandie... Ainsi, assumons l'anachronisme du terme et du concept, ce sont des «immigrés» qui donnèrent leur nom à notre pays, la France, et à deux de ses provinces, la Bourgogne et la Normandie.

Francs, Burgondes et Vikings ne furent pas les seuls envahisseurs de la Gaule : ainsi, d'autres peuples germaniques, les Wisigoths la traversèrent, fondant un royaume dans la région toulousaine avant de passer en Espagne, de même que les Vandales qui, après s'être établis dans le sud de l'Espagne en (V)andalousie, passèrent en Afrique du Nord. Ces migrations mettant en mouvement des peuples entiers eurent les plus souvent deux origines principales communes : des famines conséquences, notamment dans les régions de la plaine euro-sibérienne et d'Asie centrale, de dérèglements climatiques, épuisements de sols ou de surpopulation, la nécessité de fuir les menaces de guerre d'extermination émanant des peuples migrants. Notre mémoire collective garde de cela une trace : Sainte Geneviève aurait en 451 arrêté aux portes de Paris, l'offensive d'Attila, chef des Huns, un peuple venu d'Asie centrale dont la mise en mouvement belliqueuse vers l'Ouest avait poussé de nombreux peuples germaniques à fuir devant lui. Après le 10^e siècle, la France ne connut plus d'immigrations massives concernant des peuples entiers ; quant à l'Europe orientale et centrale, elle fut confrontée du 15^e au 17^e siècle à l'expansion turque ottomane, stoppée militairement en 1683 devant Vienne en Autriche.

Dès lors, les migrations massives de peuplement, de la fin du 17^e au 20^e siècle ne vont plus se diriger vers les pays d'Europe centrale et occidentale mais en émaner pour se diriger vers les continents africain et américain principalement : ainsi les «Grandes famines», que connaît la France en 1693-1694 et en 1709 et qui font respectivement 1,3 million et 600 000 morts, vont contribuer à diriger Normands, Angevins, Charentais vers le Canada français. Au 19^e siècle, la famine qui tue en Irlande entre 1845 et 1849 plus d'un million de personnes entraîne l'émigration vers l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada) de 1,5 à 2 millions d'Irlandais. La défaite française de 1871 avec l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine conduit nombre d'Alsaciens et Lorrains qui refusent l'annexion à émigrer vers l'Algérie. Nombre de ces migrations vers des terres – qui sont rappelons-le habitées par des autochtones – s'inscriront dans un processus de colonisation souvent violent.

Ainsi, le phénomène contemporain des migrants, qui a pris de l'ampleur ces deux ou trois dernières décennies et se trouve placé de manière polémique au cœur des débats politiques en France et en Europe, qui remplit les colonnes de la presse et envahit les écrans de télévision, a eu, tout au long de l'Histoire, de nombreux précédents ayant pour nombre d'entre eux des causes voisines pour ne pas dire identiques à ce que nous connaissons aujourd'hui ; avec pour chaque migrant la volonté, en quittant son pays dans des conditions souvent dramatiques, de tenter pour soi et ses enfants de survivre face à la famine, aux catastrophes naturelles, aux guerres meurtrières.

De l'avis des spécialistes, les dérèglements climatiques vont dans un avenir relativement proche s'accroître, entraînant de plus grandes désertifications, conduisant à la montée des océans de par la fonte des glaces des pôles ; ce qui inévitablement conduira à des migrations de populations pour leur survie. Certains en Europe et en France refusent cette réalité et développent des discours xénophobes de haine, alors qu'en ce 21^e siècle, et à la différence des siècles précédents, nous avons les moyens – technologiques notamment – de venir en aide aux populations menacées ; ce qui est de plus un devoir humaniste. La Résistance, ce fut un combat, contre la barbarie et pour des valeurs, de liberté et de solidarité : en affirmant notre volonté de défendre l'idée d'un monde et d'une France solidaires, nous lui restons fidèles.

Pierre Martin, Président de l'ANACR

Ce numéro du 2^e trimestre 2018 du «Journal de la Résistance» paraît avec un retard notable dû à des problèmes de santé ayant affecté la rédaction. Demandant à nos lecteurs leur compréhension, nous leur assurons que nous nous attacherons à rattraper ce retard d'ici le début 2019

ALLEMAGNE : UN SINISTRE PASSE RESURGIT

«Pour la première fois, depuis 70 ans, des nazis vont s'exprimer au Reichstag» a souligné le dirigeant social-démocrate allemand et ministre des Affaires étrangères Sigmar Gabriel au lendemain des élections allemandes du 24 septembre 2017 qui, avec 13,4 % des voix, permettent au parti AfD d'y faire entrer 94 députés d'extrême-droite.

Début 1945, alors que le régime hitlérien n'est plus qu'à quatre mois de son effondrement final, le Parti nazi compte encore 8 millions de membres.

Le Parti nazi ne sera officiellement interdit que le 20 septembre 1945, près de cinq mois après la fin de la guerre, le Tribunal international interallié de Nuremberg (20 novembre 1945 - 10 octobre 1946) le déclarant organisation criminelle.

Sont poursuivis les dirigeants nationaux du parti, les gauleiters régionaux, les responsables nazis des divers échelons administratifs locaux et leurs collaborateurs ; les simples membres du parti ne sont pas inquiétés dès lors qu'ils ne sont pas directement impliqués dans des crimes.

Certains de ces anciens membres du parti nazi, notamment parmi les militaires - y compris les SS - vont constituer des Associations d'entraide, au contenu idéologique se référant au 3^e Reich, telle la «*Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit der ehemaligen Angehörigen der Waffen-SS e.V.*» ou «*HIAG*», créée en 1951 et dissoute en 1992.

D'autres, profitant, des opportunités qu'offre la division de l'Allemagne en quatre zones d'occupation aux régimes politiques présentant des différences, vont créer les premiers partis politiques de fait héritiers du NSDAP.

Ainsi naît le 27 juin 1946, dans la zone britannique d'occupation le *Deutsche Rechtspartei* (DRP), parfois appelé *Deutsche Konservative Partei-Deutsche Rechtspartei* (DKP-DRP), qui fait élire 5 députés lors des élections au 1^{er} Bundestag.

«SOZIALISTISCHE REICHPARTEI»

Le DKP-DRP va rapidement être concurrencé par le *Sozialistische Reichspartei Deutschland* (SRP), fondé le 2 octobre 1949 par l'ancien major général de la Wehrmacht Otto Ernst Remer, qui joua un rôle décisif dans l'échec du Putsch du 20 juillet 1944 contre Hitler, Gerhard Krüger, ancien dirigeant de l'organisation estudiantine nazie, et Fritz Dorls, un député transfuge du DKP-DRP.

Au programme du SRP, revendiquant une Allemagne réunifiée, la dénonciation du dirigeant chrétien-démocrate ouest-allemand Konrad

Adenauer, qualifié de «marionnette des Américains, en affirmant parallèlement que le Grand amiral Dönitz, nommé son successeur par Hitler, était le dernier Président du Reich, que les chambres à gaz de Dachau avaient été construites par les Américains après la Guerre et que les films sur les camps de concentration étaient des montages falsificateurs...

Le SRP, qui regroupera une dizaine de milliers d'adhérents, aura - avec le ralliement en 1950 d'un autre parlementaire - un second député au Bundestag et, en mai 1951, il obtiendra avec 11 % des voix 16 sièges au Landtag de Basse-Saxe, et en octobre suivant, 8 sièges à celui de Brême.

Par décision du ministère fédéral ouest-allemand de l'Intérieur en date du 4 mai 1951, les organisations affiliées au SRP, le *Reichfront* paramilitaire et l'organisation de jeunesse *Reichsjugend* seront interdites ; et le 23 octobre 1952, le parti lui-même est déclaré anticonstitutionnel, ses députés au Bundestag et dans les Landtags déchus, ses biens saisis.

«DEUTSCHE REICHPARTEI»

L'interdiction du SRP va conduire un certain nombre de ses anciens membres à rejoindre un autre parti d'extrême-droite fondé le 22 janvier 1950 par la fusion de ce qui reste du DKP-DRP après la scission du SRP, avec le parti régional National-Démocrate de Hesse, le *Deutsche Reichspartei* ou «Parti impérial allemand».

L'adhésion en 1953 au Parti d'Hans-Ulrich Rudel, un militaire ayant reçu la plus haute décoration nazie et organisateur d'associations d'exilés nazis en Argentine, va accentuer le caractère néonazi du parti, qui compte parmi ses dirigeants fondateurs Adolf von Thadden, que l'on retrouvera à sa tête en 1964 quand le parti - dont l'audience électorale fédérale¹ ne dépassera pas les 2 % - tiendra sa dernière conférence à Bonn avant sa dissolution, se prononçant alors pour l'«union des forces nationales démocratiques».

En 1962, le *Deutsche Reichspartei* avait participé à Venise à une confé-

Si l'affirmation est formellement exacte, puisque la Chambre basse du Parlement allemand - le Bundestag - n'a réintégré le palais berlinois que depuis 1999.

Pour autant, la première entrée de députés néonazis au Bundestag date des premières élections fédérales de... 1949, lorsque le *Deutsche Rechtspartei* fit élire 5 députés...

rence internationale des partis d'extrême-droite organisée par Oswald Mosley, le leader fasciste britannique.

NATIONALDEMOKRATISCHE PARTEI DEUTSCHLANDS (NPD)

Le NPD a été fondé le 28 novembre 1964, prenant ainsi la suite du *Deutsche Reichspartei*, qui lui a fourni son principal dirigeant pendant près d'une décennie, Adolf von Thadden.

Le NPD, qui affiche des idées anti-sémites et révisionnistes, faisant référence à l'Anschluss de l'Autriche et le retour à l'Allemagne de Dantzig (l'actuelle Gdansk polonaise), et dont les derniers slogans sont *Deutschlands starke Rechte* («la droite forte en Allemagne») et *Sozial geht nur national* («le social ne peut être que national»), va être à l'époque contemporaine le premier parti d'extrême-droite ayant obtenu des résultats électoraux conséquents : en 1969, avec 4,3 % des voix, le NPD manqua de peu son entrée au Bundestag. Aux élections régionales de Saxe, il obtint 9,2 % des voix en 2004 entrant au parlement régional et y créant un incident en refusant de s'associer à une minute de silence à la mémoire des victimes du nazisme, recueillant encore 5,6 % en 2009, 4,9 %



«Mettez plein les gaz...». Les rescapés des camps de concentration apprécieront l'«humour» sinistre de l'actuel député européen NPD Udo Voigt !

¹ Sur le plan régional, il obtiendra en 1963 en liste commune avec le Parti allemand 5,1 % et 4 élus à Brême, en 1959 en Basse-Saxe, 5,1 % et 1 élu en 1959 en Rhénanie-Palatinat.

en 2014, 7,3 % en 2006 et 6 % en 2011 en Mecklenburg-Vorpommern, qui devient ainsi, avec la Saxe, Brême et le Brandebourg, le 4^e land ayant une représentation NPD dans le parlement régional.

En 2010, la *Deutsche Volksunion* («Union Populaire allemande», DVU), formation d'extrême-droite née en 1971, un temps rivale du NPD et qui avait obtenu quelques bons résultats régionaux, le plus élevé étant 12,9 % en 1999 en Saxe-Anhalt, décida, ayant perdu toutes ses représentations, de fusionner avec le NPD ; qui attira aussi des militants d'une autre formation ultra-nationaliste, celle des «*Republikaner*», dissidence en 1983 de la CSU bavaroise animée par l'ancien Waffen SS et interprète de la division «Charlemagne», ami de Jean-Marie – et Marine – Le Pen auquel il consacra une biographie, Franz Schönhuber, qui sera député européen de 1989 à 1994.

Le NPD, qui existe toujours en 2018 a lui aussi un député européen, Udo Voigt, élu en 2014 avec... 1,03 % des voix, grâce au système électoral allemand.

Les liens du NPD avec la mouvance néonazie radicale telle la «Clandestinité nationale-socialiste»² (NSU) responsable entre 2000 et 2007 d'une dizaine de crimes racistes et dont la principale accusée vient d'être condamnée à la prison à perpétuité, ont conduit le gouvernement fédéral à entamer dès 2001 des procédures d'interdiction du NPD, qui se sont heurtées aux garanties démocratiques qu'offre la Cour fédérale constitutionnelle de Karlsruhe ; ainsi la dernière demande d'interdiction a été rejetée le 17 janvier 2017.

Mais, ces dernières années l'extrémisme a pris des formes plus policées mais tout aussi sinon plus dangereuses...

PEGIDA...

Né le 24 octobre 2014 à Dresde, capitale de la Saxe en Allemagne de l'Est, le mouvement *Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes* (PEGIDA), c'est-à-dire «Les Européens patriotes contre l'islamisation de l'Occident a été lancé par Lutz Bachman, un ancien braqueur condamné pour cambriolages puis pour trafic de stupéfiants, et qui le sera le 3 mai 2016 pour insulte envers les réfugiés. Suite à la publication le 21 janvier 2015 par le quotidien *Bild* d'une photo montrant Bachmann dé-

guisé en Hitler, celui démissionnera de la présidence de PEGIDA mais y sera réélu le 22 février suivant par les six autres dirigeants du mouvement.

Depuis octobre 2014, s'inspirant de la forme de lutte qui conduisit à l'effondrement de la RDA, PEGIDA organise chaque lundi dans un parc de Dresde une manifestation «contre la guerre religieuse sur le sol allemand»³. La 1^{re}, en octobre 2014 rassembla environ 500 personnes, la 8^e, le 15 décembre 2014 en regroupa 15 000 et, début 2015, ils seront plus de 25 000 le 12 janvier.

Né en Allemagne orientale, dans une région socialement sinistrée de-



puis la réunification allemande, PEGIDA a essaimé dans toute l'Allemagne, avec des branches à Kassel, Düsseldorf, Bonn, Munich, Bochum, Rostock, Wurtzbourg... Le mouvement s'est développé en surfant sur les agressions sexuelles du nouvel an 2016 dans lesquelles des immigrés étaient impliqués.

Des branches de PEGIDA ont même été créées hors d'Allemagne, au Québec, en Norvège, en Suisse, en Autriche, en Grande-Bretagne et... en France où, en juillet 2015, est née l'Association PEGIDA-France présidée par Loïc Perdril, qui présenta les migrants comme «l'avant-garde d'une armée d'occupation». PEGIDA-France, comme l'écrivain Renaud Camus, théoricien du « grand remplacement», apporteront leur soutien à Marine Le Pen lors de l'élection présidentielle de 2017.

Condamné par la chancelière allemande Angela Merkel, ainsi que par la plupart des formations politiques du pays, PEGIDA, que le ministre allemand de la Justice, Heiko Maas, a qualifié de «honte pour l'Allemagne», a toutefois reçu l'appui d'une formation nouvelle, née un an auparavant et qui va s'investir sur le plan électoral, l'*Alternative für Deutschland*...

...ET AfD

Se présentant au départ comme un parti «eurosceptique», l'*Alternative für Deutschland* (*Alternative pour l'Allemagne -AfD*), hostile à l'euro, a été créé le 6 février 2013 par des personnalités

issues pour la plupart du parti conservateur démocrate-chrétien, celui de la chancelière, la C.D.U. (et sa branche bavaroise CSU), tel l'économiste de Hambourg Bernd Lucke.

Recrutant au départ parmi les classes aisées, marquant ses distances avec le NPD, l'AFD enregistrera trois mois après sa fondation plus de 10 000 adhérents, ils seront plus de 17 000 en février 2014.

Entretiens, l'AFD aura créé la surprise en ratant de peu, avec 4,7 % des voix, son entrée au Bundestag lors des élections de septembre 2013 ; un score que confirmera, avec 7 % des voix, celui que l'AFD obtiendra aux élections européennes de septembre 2014, faisant élire 7 députés à Strasbourg.

Lors des élections régionales qui vont suivre en Thuringe et dans le Brandebourg, l'AFD, dépassant les 5 % des voix, entre dans les parlements locaux. A celles de 2016, avec 21,4 % des suffrages, devançant la CDU d'Angela Merkel, l'AFD entre au parlement de Mecklenbourg-Poméranie orientale, avant de faire de même en septembre à celui de Berlin. En janvier 2016, un sondage national donnait à l'AFD 12 % d'intentions de vote.

Cet enracinement de l'AFD dans la population va s'accompagner de manière inquiétante par un glissement vers l'extrême-droite du parti. En juillet 2016, Wolfgang Gedeon, un élu AfD du Bade-Wurtemberg publie un livre dans lequel il écrit «le judaïsme du Talmud est l'ennemi intérieur de l'Occident chrétien», et reçoit, face à l'indignation que ses propos soulèvent, l'appui de la présidente d'alors de l'AFD, Frauke Petry⁴.

Cela n'empêchera pas, lors des élections fédérales de septembre 2017, l'AFD de faire élire – avec 12,64 % des voix – 94 députés au Bundestag ; un score des plus inquiétants, alors que, début 2018, le quotidien *Tageszeitung* révélait que plusieurs des assistants parlementaires de l'AFD venaient du NPD et même d'un groupuscule néonazi interdit.



² Cette mouvance néonazie inclut des formations comme le *Freiheitliche Deutsche Arbeiterpartei* (1979-1995) ayant pour leaders Michael Kühnen, Friedhelm Busse, la *Viking-Jugend*, les groupes de musique anticomunistes, les *skinheads* néonazis, etc. Mentionnons aussi les «Citoyens du Reich», qui ont multiplié les attaques contre les immigrés.

³ En référence aux manifestations et échauffourées ayant opposé, notamment dans les rues de Hambourg, des Kurdes sympathisants du Parti des Travailleurs Kurdes (PKK) à des adeptes du salafisme.

⁴ Celle-ci quittera la présidence de l'AFD au lendemain des élections de septembre 2017 et sera remplacée par les leaders de l'aile dure, Jörg Meuthen et Alexander Gauland.



CRISTINA BOICO-LUCA

Bianca Marcusohn naquit le 8 août 1916 à Botosani, dans le nord de la Moldavie roumaine, fille cadette d'Isidor Marcusohn et Luisa Segal, une famille juive assimilée de la moyenne bourgeoisie, qui va être ruinée par la crise de 1929. Après des études secondaires à Botosani, durant lesquelles elle adhéra en 1932 aux Jeunesses communistes roumaines, elle partit dans la capitale Bucarest entamer des études médicales.

Proche d'un ami lui aussi originaire de Botosani et qui deviendra après-guerre un philosophe connu en France, Lucien Goldmann, elle rejoignit le «Front démocratique des étudiants», organisation liée au Parti communiste roumain, et écrivit dans des revues antifascistes sous divers pseudonymes, tel *Brinduşa Ştefanescu*.

L'ARRIVEE EN FRANCE

Expulsée de l'Université en 1937, comme communiste et juive, elle passa sa licence d'histoire en 1937-1938 puis décida de gagner la France pour poursuivre ses études. Arrivée en septembre 1938, elle s'installa rue Francoeur, près de Montmartre, et s'inscrivit en biologie à la faculté des sciences de Paris à la Sorbonne, elle côtoiera Francis Cohen, l'un des responsables des Etudiants communistes, et le futur prix Nobel Jacques Monod, tous deux futurs Résistants.

Habitant en 1939 le même hôtel que Joseph Clisci¹, étudiant d'origine roumaine et collaborateur du quotidien communiste français en Yiddish, la *Naïe Presse*, elle fut par lui en contact avec la section roumaine de la Main-d'Œuvre Immigrée (M.O.I.), structure liée au P.C.F.

En juin 1940, Paris ayant été déclarée ville ouverte le 13, alors que la Wehrmacht s'approchait de la capitale, la Sorbonne fut fermée, une affiche informant les étudiants de la possibilité de passer leurs examens dans n'importe quelle faculté

du Midi de la France. Et c'est à Toulouse que Bianca passa le 18 juin 1940 son certificat d'Etudes supérieures de Sciences Naturelles (zoologie).

Pendant quelques semaines, elle travailla au laboratoire de Biologie marine du professeur Edouard Chatton à Banyuls-sur-mer, avant de regagner Paris en septembre 1940.

Rentrée dans la capitale, elle poursuivit ses études tout en donnant des cours privés de mathématiques pour gagner sa vie. Son professeur, Georges Tessier², lui procura l'opportunité d'effectuer de rémunératrices traductions de revues allemandes de biologie pour les chercheurs de la Caisse Nationale pour la Recherche scientifique³.

Ses premiers contacts avec la Résistance eurent lieu en milieu étudiant, à la faculté des sciences de Paris. Quelques jours après les manifestations du 11 novembre 1940, Bianca fut arrêtée, après une perquisition du petit hôtel meublé où elle habitait, 15 rue Pascal à Paris. N'étant pas fichée et en possession d'un passeport roumain valide, elle fut remise en liberté sous 24 heures. S'étant faite recensée suite à la promulgation du «Statut des Juifs» d'octobre 1940, elle ne se fit cependant pas apposer le tampon «Juif» sur sa carte d'identité, vivant ainsi dans une sorte de semi-clandestinité.

Au printemps 1941, elle entra en contact avec Olaso Piera alias «Emmanuel», qui dirigeait le service technique de l'OS-MOI⁴ et qui la chargea de trouver des produits chimiques. Ce fut ensuite le passage à la lutte armée.

Entrée en contact avec le groupe roumain de la MOI, elle intégra l'OS, puis les FTP dès leur création en mai 1942 (matricule 10452, avec pour pseudonyme «Monique»), côtoyant plusieurs combattants – dont plusieurs anciens des Brigades internationales – d'origine roumaine tels Francis Wolf (Joseph Bocsov), Olga Bancic, Joseph Clisci, Mihail Patriciu (Mihaly Grunspenger), Edmund Hirsch (Adam)...

² Georges Tessier, auteur de travaux en génétique, biométrie et en zoologie, sera l'un des fondateurs du Front National Universitaire. Entré en 1943 à la demande de Marcel Prenant, aux Francs-Tireurs et Partisans Français, il y aura la responsabilité des relations avec les autres organes de résistance armée et avec les délégués militaires du général de Gaulle. En 1944, en tant que chef du 2^e bureau des FFI, il signera l'ordre d'insurrection nationale.

³ La «Caisse nationale de la recherche scientifique», institution de financement de la recherche française, avait été créée par le décret-loi du 30 octobre 1935 rapprochant la «Caisse des recherches scientifiques» et la «Caisse nationale des sciences». Elle fusionna le 19 octobre 1939 avec le «Centre national de la recherche scientifique appliquée» pour former le «Centre national de la recherche scientifique» (CNRS).

⁴ L'Organisation Spéciale (O.S.) est une structure clandestine mise en place au début de l'automne 1940 par le Parti communiste clandestin pour collecter des armes, des explosifs, protéger des manifestations, des distributions de tracts... Engagée dans la lutte armée à partir de l'été 1941, elle fusionnera avec l'O.S.-M.O.I. et les groupes de combat de la Jeunesse communiste pour former en mars 1942 les Francs-Tireurs et Partisans (F.T.P.), dont les FTP-M.O.I. seront une branche.

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DES F.T.P.-M.O.I.

Ayant quitté son emploi de traductrice, elle va, au côté du responsable militaire des FTP-MOI (d'origine roumaine) Boris Holban, mettre sur pied le service de renseignement des FTP-MOI, chargé de repérer des objectifs d'action contre l'occupant. Ainsi, début décembre 1942, «Monique» prépara l'attaque d'un garage de l'avenue Simon-Bolivar (XIX^e arr.), transformé par les Allemands en atelier de réparation.

Ayant repéré la présence à Paris du colonel SS Julius Ritter, qui supervise alors en France l'envoi en Allemagne des requis du STO, elle organise, à partir de mai 1943, sa prise en filature. Ritter sera abattu le 28 septembre 1943, vers 8h30, rue Pétrarque à Paris, par une équipe de FTP-MOI composée de Marcel Rayman, Celestino Alfonso et Léo Kneler.

«Monique» échappa en novembre 1943 à la vague d'arrestations qui démantela les FTP-MOI, mais participa le 23 décembre à l'exécution de Joseph Dawidowicz qui, arrêté, avait livré les combattants du «Groupe Manouchian».

Ayant pris le nom de «Cristina Luca», elle fut ensuite nommée responsable jusqu'à la Libération des FTP-MOI pour la zone Nord (Nord, Pas-de-Calais, Est, surtout Nancy...). Elle termina la guerre comme lieutenant FFI et reçut la Médaille de la Résistance.

Gardant le pseudonyme de Cristina Luca, elle fut à la Libération journaliste aux émissions en langues étrangères de la Radiodiffusion française, et collabora à plusieurs journaux.

Rentrée en 1946 en Roumanie, elle y occupa divers postes dans le domaine de l'information, avant d'être envoyée un temps comme attachée de presse à l'ambassade roumaine de Belgrade. Puis elle fut chef du département de la presse et de la culture au ministère roumain des Affaires étrangères, alors dirigé par Ana Pauker.

En 1949, elle se maria avec l'ancien brigadiste en Espagne Mihail Boico (Bibi Rosner), qui deviendra major-général des gardes-frontières.

En 1952, partageant la disgrâce d'Ana Pauker et les conséquences de la suspicion dans les pays de l'Est à l'encontre des anciens brigadistes et de la Résistance dans les pays de l'Ouest, notamment en France, elle et son mari (qui décédera en 1972) perdirent leurs postes et furent confinés dans des emplois subalternes. Un temps enseignante de biologie, rédactrice dans une maison d'édition, elle fit aussi des traductions de livres, tel *La vie de Gracchus Babeuf*, d'Ilya Ehrenbourg.

En 1987, Cristina Boico, à la faveur d'une visite à ses enfants installés en France, décida d'y rester. Elle décéda à Paris le 16 août 2002.

¹ Devenu sous l'Occupation membre puis chef du 1^{er} détachement des FTP-M.O.I., il fut lors d'une attaque à Clichy contre un bus de militaires allemand, blessé et capturé ; il décéda le 2 juillet 1943 à l'hôpital Beaujon.

PAUL DIDIER, LE SEUL MAGISTRAT...

Acte constitutionnel n° 9 du 14 août 1941

«Nous, maréchal de France, chef de l'État français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons :

«Nul ne peut exercer les fonctions de magistrat s'il ne prête serment de fidélité au chef de l'État.

«La formule de la prestation de serment est la suivante :

«Je jure fidélité à la personne du chef de l'État. Je jure et promets de bien et honnêtement remplir mes fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat.»

Ainsi, dans les jours et semaines qui vont suivre, tous les magistrats de France et des territoires de l'Empire restés sous contrôle pétainiste vont prêter ce serment, pour certains par adhésion aux principes de l'Etat français et allégeance personnelle à son chef, pour d'autres par tradition d'obéissance à l'autorité et à la hiérarchie judiciaire, et pour quelques-uns, en contact avec la Résistance, afin de ne pas éveiller la suspicion quant à leur loyauté à l'égard de l'ordre établi.

Tous les magistrats de France ? Tous... sauf un : le 2 septembre 1941, Paul Didier refusa de prêter le serment exigé...

UNE FAMILLE RÉPUBLICAINE

Paul Didier, né à Carcassonne le 15 novembre 1889, était issu d'une famille patriote et républicaine, ses grands-parents paternels, lorrains, avaient quitté leur province pour Paris quand celle-ci avait été annexée en 1871 à l'Empire allemand, son grand-père maternel, Fernand Théron, membre en 1870 du comité anti-plébiscitaire¹ de l'Aude, fut élu à plusieurs reprises député radical-socialiste de l'Aude de 1885 à 1910.

Son père, Paul Didier, qui côtoya à l'Ecole Normale Supérieure Maurice Barres et Jean Jaurès, agrégé de chimie, docteur ès-sciences était, après avoir enseigné au lycée de Carcassonne, membre de la commission d'examen au concours d'entrée à l'Ecole militaire de Saint-Cyr quand il en fut en 1892 révoqué pour raison politique.

Son fils, né en 1889 à Carcassonne, lui aussi prénommé Paul, va faire des études secondaires aux lycées Montaigne et Louis-le-Grand, puis va s'inscrire à la faculté de Droit de Paris. A l'issue de ses études, il est Docteur en Droit, licencié ès-lettres, diplômé d'études administratives et financières et en sciences pénales, il s'inscrit en 1911 au Barreau de Paris.

¹ Le 8 mai 1870, une nouvelle constitution du Second Empire, soumise par plébiscite à l'approbation des Français, recueillit 7 358 000 oui, 1 572 000 non et 1 894 000 abstentions. L'opposition l'emporta dans la Seine, les Bouches-du-Rhône, les grandes villes, le Sud-Est et le Midi provençal.

Mobilisé en 1914 au 112^e Régiment d'Infanterie, il est fait prisonnier et sera en captivité à Mayence.

La guerre finie, il passe le concours de la magistrature en 1919 et est nommé juge suppléant, à l'instruction, au Tribunal de Béziers.

A partir de 1922, il exercera ses fonctions à la chancellerie, où il devient en août 1937 sous-directeur du Sceau. Les demandes de naturalisations ayant connu un essor – plus de 70 000 par an à partir de 1935 – il est chargé d'en réorganiser le service.

L'une des premières lois du régime dit de l'Etat français, celle du 22 juillet 1940 «portant révision des naturalisations obtenues depuis 1927» aura dès le 22 septembre pour conséquence le remplacement dans ses fonctions de Paul Didier, en opposition aux mesures xénophobes qui se mettent en place. Il est alors nommé le 4 octobre simple juge au Tribunal de la Seine...

La mise en œuvre de l'Acte constitutionnel n°9 du 14 août 1941, qui exige la prestation de serment de fidélité à Pétain par les magistrats, va intervenir après qu'ont été créées durant l'été les «Sections spéciales des tribunaux» violant toutes les règles du Droit en instituant la rétroactivité des lois permettant de condamner – y compris à mort – des Résistants, comme ce fut le cas à Paris pour Émile Bastard, Abraham Trzebrucki et André Bréchet fusillés le 28 août.

C'est le 2 septembre 1941 qu'eût lieu en effet la cérémonie de prestation de serment des magistrats du Tribunal de la Seine. Paul Didier refusera de prêter ce serment au motif que sa loyauté et sa fidélité étaient à la France, et non pas envers la personne de Philippe Pétain. Non seulement, il sera le seul à avoir cette attitude parmi les magistrats de la Seine, mais même le seul des... 7234 magistrats français².

INTERNÉ À CHATEAUBRIANT

Suspendu dès le 4 septembre de son poste au Tribunal de la Seine, par le garde des sceaux Joseph Barthélémy, il est arrêté deux jours plus tard sur l'ordre du ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu, et interné au camp de Châteaubriant d'où il sera libéré début 1942 pour être assigné à résidence dans le département de l'Aude, à Moux, dans la maison familiale. Le 11 août 1942, il était d'office mis à la retraite...

Bien qu'il soit signalé à l'attention des services de sécurité, il entrera en contact avec la Résistance locale et participera à des actions dans les Corbières. A la Libération en 1944, il sera nommé vice-président du Comité local de Libération de Moux.

² L'Acte Constitutionnel n° 10 du 4 octobre 1941 étendra à tous les fonctionnaires – notamment de police – l'obligation de prestation de serment de fidélité à la personne de Pétain. Ce que refusera de faire... un seul des 6 434 Commissaires de Police.



LE RETOUR À LA LIBÉRATION

Le 30 septembre 1944, alors que depuis le début du mois le Gouvernement Provisoire venu d'Alger s'est installé à Paris, Paul Didier est nommé «Directeur du personnel» à la Chancellerie, poste qu'il n'occupera pas. Il sera finalement nommé le 21 octobre 1944 Président de la Chambre de la Cour d'appel de Paris.

A partir de novembre, il présidera aussi une section de la Cour de Justice du département de la Seine ayant à juger les faits de collaboration. Ainsi le journal *le Populaire* du 4 janvier 1945 rapportera que sous la présidence de Paul Didier, la Cour de Justice a condamné l'ex-commissaire Larioux pour avoir livré aux Allemands le commandant Chalandre.

Paul Didier, refusant d'entre à la Cour de Cassation en 1951, présidera la Chambre d'accusation de la cour de Paris de 1950 à 1958, année de son départ à la retraite.

En 1952, il sera confronté à un épisode judiciaire relevant de l'atmosphère de guerre froide régnant alors, l'affaire dite le «Complot des Pigeons», le dirigeant communiste Jacques Duclos ayant été interpellé près d'une manifestation anti-OTAN pour avoir dans sa voiture des pigeons, qualifiés de... «voyageurs» pour crédibiliser une accusation d'espionnage.

Sous la Présidence de Paul Didier, la chambre d'accusation de Paris, relevant que la flagrance, seule circonstance pouvant justifier la levée de l'immunité parlementaire de Duclos, n'était pas constituée, élargit le député communiste le 1^{er} juillet 1952.

15 jours plus tard, un attentat à la bombe visait le domicile de Paul Didier. Celui-ci, informé en audience, déclara «Messieurs, une bombe vient d'éclater à mon domicile. Excusez-moi de vous avoir interrompus, l'audience est reprise...».

Paul Didier s'éteignit à Paris le 22 mai 1961, à l'âge de 71 ans.

Un hommage lui fut rendu le 16 septembre 1961, lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Paris, par l'avocat général Lambert, qui avait été lui aussi révoqué par le régime pétainiste. En septembre 2013, la Ville de Paris donna le nom de Paul Didier au jardin situé 12 rue du colonel Manhès (17^e).

EN «L'HONNEUR» DE PETAIN ET LAVAL... A NEW-YORK



Sur le «Canyon des Heroes» à Broadway, l'une des principales avenues de New-York...

Samedi 12 août 2017, à Charlottesville, petite ville universitaire de l'Etat américain de Virginie, l'extrême-droite avait, sous le mot d'ordre «*Unite the Right*» (Unir la droite), rassemblé des suprématistes blancs, des néonazis, des membres de l'*Alt Right* (Droite alternative), des nationalistes de *Vanguard America*, des miliciens. Et ce pour protester contre le déboulonnage d'une statue de Robert Lee, l'un des généraux les plus emblématiques du camp sudiste esclavagiste lors de la guerre de Sécession au 19^e siècle.

Le rassemblement d'extrême-droite a aussi amené à Charlottesville un grand nombre de contre-manifestants antiracistes. De violents heurts ont alors éclaté. En fin de journée, une auto a foncé dans un groupe de militants antiracistes présents au rassemblement, tuant une femme de 32 ans. Le conducteur, James Fields, 20 ans, photographié au milieu des membres de *Vanguard America*, été inculpé de meurtre...

Ces événements vont marquer profondément l'opinion américaine, d'autant plus que le Président Donald Trump, depuis son lieu de vacances, évoquera «*des violences venant de diverses parties*». Ce qui soulèvera l'indignation y compris dans son propre camp, certains de ses conseillers démissionnant en signe de protestation, et le contraindra à condamner le «suprématisme blanc» ; avant de revenir, nouveau revirement, à ses propos initiaux : «*Vous aviez un groupe, d'un côté, qui était agressif. Et vous aviez un groupe, de l'autre côté, qui était aussi très violent...*», assurant qu'il existe des «gens bien» dans les deux camps qui se sont affrontés.

Les événements de Charlottesville – liés à l'affaire de la statue du général Lee – et leurs suites vont amener à travers les Etats-Unis à remettre en cause toute une série d'hommages – parfois gravés dans la pierre – à des personnages plus que contestables, parce que liés aux politiques colonialistes, esclavagistes, agressives présentes dans l'Histoire des Etats-Unis.

ERADIQUER LES SYMBOLES DE HAINE

Ainsi dès le 16 août, Bill de Blasio, le maire démocrate de New-York, a annoncé sur Twitter qu'«*Après les événements violents de Charlottesville, la ville de New York va étudier pendant 90 jours tous les symboles de haine sur son territoire*». La plaque commémorative du collaborateur nazi Philippe Pétain, sur la promenade «Canyon of Heroes», sera l'une des premières que nous retirerons.»

Cette plaque célèbre le défilé auquel Pétain avait assisté à New-York sur Broadway le 26 octobre 1931, pour honorer ses actions lors de la Première Guerre Mondiale. Une autre plaque, moins célèbre, commémore une autre parade intervenue cinq jours avant celle de Pétain, le 22 octobre 1931 : celle en l'honneur de Pierre Laval, alors jeune Président du conseil de la Troisième République.

Pourquoi ces plaques n'ont-elles pas été enlevées plus tôt ? C'est-à-dire dès la Seconde Guerre mondiale, alors que Pétain s'était à Montoire dès le 24 octobre 1940 engagé dans la voie de la collaboration avec Hitler ; une coopération qui s'approfondira au fil des mois et des ans...

C'est qu'il faut se rappeler que les relations des Etats-Unis avec l'Etat français pétainiste furent permanentes jusqu'au 11 novembre 1942, date de l'invasion de la zone sud française par la Wehrmacht en riposte au débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre précédent. Et, même après le 11 novembre, le président Roosevelt préféra, face à de Gaulle et à la France Libre, Darlan assurant une continuité des institutions pétainistes en Afrique du Nord. Puis, après l'exécution de ce dernier par Bonnier de la Chapelle, il apporta son soutien à Giraud, proche lui aussi de la «Révolution nationale» pétainiste.

UN REGRETTABLE MAINTIEN

Au lendemain des événements de Charlottesville, Le maire De Blasio nomma pour étudier les différents noms à retirer de l'espace public une Commission. Laquelle rendit ses conclusions le 11 janvier 2018, concluant à leur maintien, assortissant sa décision de recommandation de les accompagner d'explications historiques.

Par ailleurs, il existe une douzaine de rues baptisées du nom de Pétain dans huit Etats américains : en Alabama, Texas, Ohio, New-Hampshire, Pennsylvanie, Louisiane, Colorado et New-Jersey. Dans ce dernier Etat, à Milltown, dont une rue porte le nom de Pétain, un mouvement de protestation, appelé «*Change Pétain Street*», s'est élevé notamment sur les réseaux sociaux pour renommer les rues américaines en hommage à Pétain.

Notons qu'il y a aussi deux rues Pétain au Canada et que, situé dans ce pays entre l'Alberta et la Colombie britannique, le *Mount... Pétain*, auquel ce nom a été donné en 1919, culmine à 3 196 mètres.

Et rappelons que la dernière rue Pétain n'a été débaptisée en France que... le 14 mars 2013, à Belrain, petit village d'une quarantaine d'habitants dans la Meuse.

LA DIFFICILE UNIFICATION DES FORCES FRANÇAISES

Le 18 juin 1940, par son Appel historique à poursuivre le combat contre l'ennemi, le Général de Gaulle fondait la France libre, qui ralliant des femmes et des hommes, militaires mais aussi civils, désireux de poursuivre le combat contre l'ennemi, des territoires de l'Empire français, du Pacifique, d'Inde, d'Afrique équatoriale, allait donner naissance aux forces françaises libres

Quand, le 8 novembre 1942, les Anglo-américains débarquent en Afrique du Nord française, celle-ci est sous le contrôle du régime dit de Vichy, avec à la tête de l'Algérie un administrateur colonial, Yves-Charles Châtel, qui a succédé le 20 novembre 1941 au général Maxime Weygand ; les Protectorats du Maroc et de Tunisie, où subsistent des administrations autochtones (sultanat au Maroc et beylicat en Tunisie), étant respectivement sous l'autorité des amiraux Noguès et Esteva, résidents généraux.

Les lois du régime pétainiste s'y appliquent pleinement, telle sa législation antisémite : ce que traduit l'abolition dès le 7 octobre 1940 du Décret Crémieux qui le 24 octobre 1870 donna la nationalité française aux Juifs d'Algérie. Les libertés d'association, de la presse, de manifestation autres que pétainistes sont supprimées, des camps de rétention d'étrangers et de détention d'opposants politiques – locaux ou transférés de France – se sont multipliés en Afrique du Nord, principalement en Algérie ; tels ceux de Bossuet ou de Maison-Carrée ou de Maison-Carrée où sont emprisonnés 27 des députés communistes déchus en janvier 1940.

Sur le plan militaire, les forces françaises d'Afrique, placées sous l'autorité du général Alphonse Juin, totalisent environ 110 000 hommes (y compris les tirailleurs autochtones...), avec une cinquantaine de chars, 500 avions de chasse, des unités navales à Mers-el-Kébir, Bizerte et Casablanca.

Général de brigade en 1938, Juin, fait prisonnier à Dunkerque en 1940, a été libéré le 15 juin 1941 à la demande du gouvernement pétainiste, nommé le 16 juillet suivant adjoint au général commandant supérieur des troupes du Maroc, puis le 20 novembre 1941 commandant en chef des forces françaises d'Afrique du Nord.

Juin a assuré en juillet 1942 au général Bridoux, Secrétaire d'Etat à la Guerre du gouvernement de Vichy, que les troupes placées sous son commandement feraient «loyalement leur devoir contre tout agresseur, quel qu'il soit». Et averti Robert Murphy, consul américain à Alger, auquel il demandait quelle serait l'aide que pour-

(FFL) qui s'illustreront aux côtés des Alliés sur les fronts d'Erythrée, au Levant, en Libye...

Le 8 novembre 1942, en Afrique du Nord, va ouvrir une nouvelle phase de la participation française au combat contre l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste et pour libérer la France.

rait apporter les Etats-Unis en cas d'attaque allemande, qu'il donnerait aussi l'ordre à ses troupes de résister si les États-Unis attaquaient en premier, sans provocation allemande.

Lorsque débute, sous le commandement du général américain, Eisenhower l'Opération Torch – le débarquement anglo-américain au Maroc et en Algérie – la situation a été complexifiée par la présence imprévue à Alger de l'Amiral Darlan, chef du gouvernement de Vichy jusqu'à son remplacement par Laval le 18 avril 1942, mais resté successeur désigné de Pétain et Commandant en chef des forces armées pétainistes, venu à Alger au chevet de son fils Alain gravement malade.

Lors du débarquement anglo-américain à Alger dans la nuit du 8 novembre, Juin, qui a violemment refusé de rallier les Alliés, et Darlan, qui est venu le rejoindre, vont être retenus prisonniers dans la villa des Oliviers, résidence de Juin, par les Résistants algérois¹ insurgés ; ils seront libérés à l'aube par les gardes-mobiles.

Ayant sollicité auprès de Vichy l'intervention de la Luftwaffe contre les bateaux alliés présents au large d'Alger et pu contacter Pétain, qui l'a assuré de sa confiance, Darlan a chargé ce 8 novembre vers 17h30 l'Amiral Noguès de la défense du Maroc – où le général Béthouart a échoué dans sa tentative de rallier les forces françaises aux Alliés et a été arrêté – et le général Barré de celle de la Tunisie.

Cette attitude initiale de Juin et de Darlan va conduire à des affrontements – au Maroc et dans la zone d'Oran – entre les troupes françaises et les forces alliées débarquant qui, en trois jours de combat, feront 1 346 morts et près de 2000 blessés français, 479 morts et 720 blessés alliés.

Toutefois, le déséquilibre des forces est tel que, pressé par l'adjoint d'Eisenhower, le général américain Clark,

Darlan doit se résoudre le 10 novembre à donner, «au nom du Maréchal empêché», l'ordre de cesser le combat. Pétain l'ayant désavoué, Darlan annule son ordre de cesser les hostilités, et est de ce fait arrêté par les Américains.

Les derniers combats vont cependant cesser au Maroc, où l'Amiral Noguès va renoncer à s'opposer au débarquement allié, en même temps qu'il remettait ses pouvoirs à Darlan ; lequel, bien qu'arrêté par les Américains, va se trouver – avec leur accord – au centre du dispositif politico-militaire qu'ils vont mettre en place en Afrique du Nord.

Initialement, les Anglo-américains avaient prévu de favoriser le général Giraud², partageant les valeurs de la Révolution nationale pétainiste mais hostile à la collaboration, avec lequel des agents consulaires américains avaient clandestinement pris contact dans la Forêt de Randan près de Vichy. Giraud espère en sa capacité à rallier des militaires de l'Armée d'Armistice et des forces françaises d'Afrique du Nord à la reprise des combats contre l'Allemagne à la faveur d'un débarquement simultané en zone Sud et AFN. Et il souhaite prendre la tête des opérations...

Mais, quand débute l'Opération Torch, limitée à l'Afrique du Nord, Giraud, qui n'a été informé que le 2 novembre du débarquement projeté limité à l'AFN, et a été exfiltré de France le 7 novembre depuis Le Lavandou vers le Quartier général allié de Gibraltar par le sous-marin britannique HMS *Seraph*, n'est pas – à la différence de Darlan – présent sur le sol maghrébin..., où il n'arrivera que le 9 novembre à 14 h. Durant ce laps de temps, le général Clark a entamé avec Darlan, l'amiral Noguès, le général Mast et le

² Né en 1879, Henri Giraud, saint-cyrien, combattant de la Première Guerre mondiale, participant aux opérations de l'armée française au Rif marocain en 1926, professeur à l'École de Guerre de 1927 à 1929, commandant militaire aux confins algéro-marocains et général de brigade en 1930, général de division en 1934, général d'armée en 1936, commandant de la 7^e armée en 1939, puis de la 9^e armée le 14 mai 1940. Fait prisonnier le 19 mai, il est incarcéré dans la forteresse saxonne de Königstein, d'où il s'évadera le 17 avril 1942, rejoignant la Zone sud de la France. Le 4 mai, il envoie une lettre à Pétain l'assurant de son loyalisme. A la fin du printemps et durant l'été, il entre en contact avec des politiques et des militaires hostiles à la politique de collaboration de Laval, ainsi qu'avec des émissaires américains.

¹ Une réunion clandestine réunissant le consul américain à Alger Robert Murphy, le général Clark (adjoint d'Eisenhower) et des Résistants, tels Bernard Karsenty, adjoint de José Aboulkar, responsable des résistants algérois, Henri d'Astier de la Vigerie, le général Mast (proche de Giraud), avait eu lieu dans la nuit du 21 au 22 octobre à Messelmoun, près de Cherchell, afin de préparer la coordination entre la Résistance française d'Algérie et les forces alliées dans la perspective d'un débarquement proche.

général Juin, la négociation des termes d'un accord, qui – Giraud s'y ralliant – sera finalisé en sa présence le 13 novembre au soir, par lequel le pouvoir civil sera confié à Darlan, tandis que le commandement des forces armées françaises le sera à Giraud, qui a reconnu l'autorité de l'Amiral.

Lequel, informant que les Américains aideront les Français à défendre l'Afrique du Nord, Darlan s'adresse en ses termes à la population : «*Français et Musulmans, je compte sur votre entière discipline. Chacun à son poste, Vive le Maréchal, vive la France*».

Cette installation de Darlan à la tête de l'Afrique du Nord française³ ignore les aspirations des Résistants d'Afrique du Nord qui ont préparé le débarquement allié... et la France Libre ayant à sa tête le Général de Gaulle. Lequel, depuis le 18 juin 1940, a symbolisé la pérennisation du combat de la France aux côtés des Alliés.

Elle répond aussi au souhait du Président américain Franklin D. Roosevelt qui a des préventions à l'encontre du général de Gaulle et qui de plus a été sensible aux arguments de son chef d'état-major particulier, l'amiral Leahy⁴, précédemment ambassadeur des États-Unis à Vichy de janvier 1941 à mai 1942, qui l'a assuré du soutien de la population française et des forces armées françaises de Zone sud et d'Afrique à Pétain ; et que conséquemment Darlan, présent à Alger se trouve être le plus à même de rallier aux alliés les populations européennes, les administrations et les militaires français d'AFN.

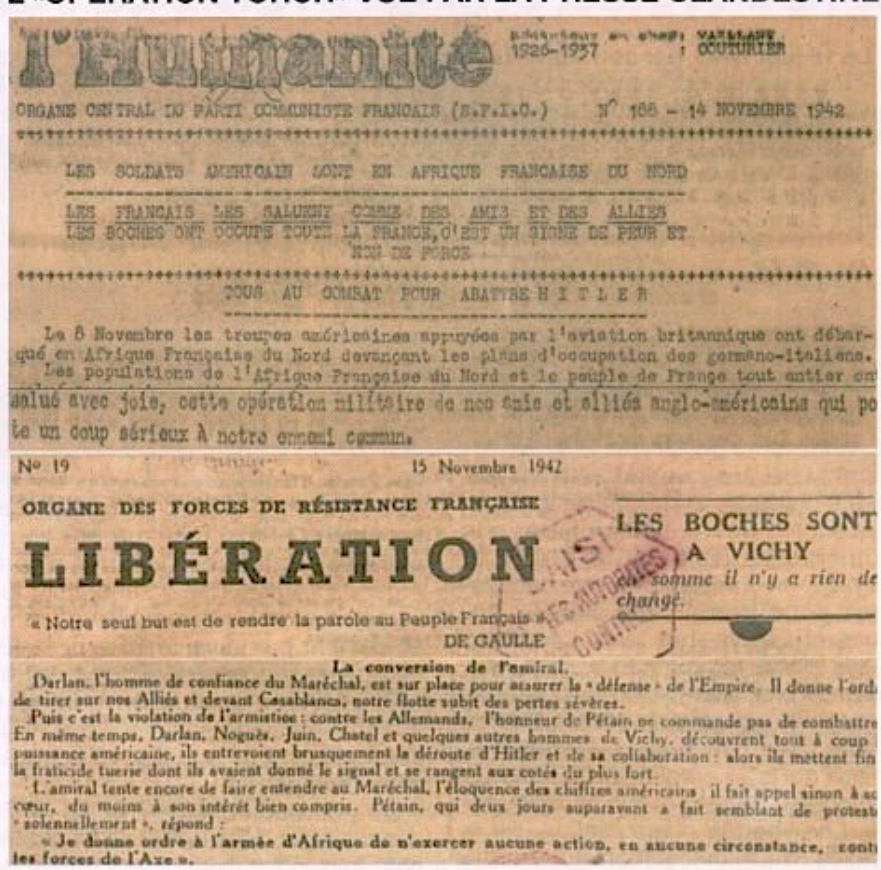
HAUT-COMMISSARIAT DE FRANCE EN AFRIQUE DU NORD

Invoquant l'«*Acte constitutionnel n°4 quater*» du 10 février 1941, par lequel Pétain l'avait pré-désigné son successeur, Darlan, «*au nom du Maréchal empêché*», se proclame dès le 14 novembre 1942 «*HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE EN AFRIQUE*», avec comme Haut-Commissaire adjoint le général Jean Bergeret, ancien Secrétaire d'Etat à l'Aviation du gouvernement pétainiste de septembre 1940 à mai 1942. Le lendemain, il nomme des

³ De fait, seulement l'Algérie et le Maroc. En Tunisie, l'amiral Esteva, résident général français dans le Protectorat, est resté fidèle au régime pétainiste. Et, dès le 9 novembre, des troupes germano-italiennes arrivent en Tunisie : en trois semaines, 70 000 hommes vont débarquer pour sécuriser, le long de la côte tunisienne à partir de têtes de pont établies avec la complicité d'Esteva autour de Tunis et Bizerte, une voie de repli de l'Afrika Korps de Rommel, repoussé de Libye par les Britanniques ayant à leurs côtés des unités FFL. Commandées par le général Barré, rallié aux Alliés, les troupes françaises de Tunisie (10 000 h) se sont repliées sur la frontière algérienne, qu'elles contribuent à sécuriser face aux Allemands.

⁴ Après le départ de l'Amiral Leahy en mai 1942, les États-Unis seront représentés à Vichy par un simple conseiller d'Ambassade, la rupture des relations diplomatiques entre Washington et Vichy intervenant en novembre 1942, après l'Opération Torch.

L'«OPERATION TORCH» VUE PAR LA PRESSE CLANDESTINE



«secrétaires» ayant des fonctions analogues à celles de ministres, incluant des résistants de droite ayant été en contact avec Robert Murphy dans la préparation du débarquement d'Alger tels Jacques Lemaigre-Dubreuil⁵, Jacques Tarbé de Saint-Hardouin aux Affaires étrangères, Jean Rigault à l'Intérieur, Henri d'Astier de la Vigerie, secrétaire d'Etat adjoint à l'Intérieur.

Le 22 novembre, établi en concertation avec les Américains, un texte codifie les relations avec les Alliés : les forces françaises d'AFN gardant leur commandement s'intègrent au dispositif militaire allié, mais les ports, aérodromes, fortifications, arsenaux sont placés sous le contrôle des Américains, qui administrent des zones militaires fixées par eux et dont les forces bénéficient d'exemptions fiscales, de l'extraterritorialité. L'article 3 du texte précise que le «*personnel gouvernemental français est maintenu en place*» ; ce qui se traduit par le maintien des hommes, des institutions et des lois pétainistes, par un «*vichysme sous protectorat américain*»...

Va être aussi mis en place un **CONSEIL IMPÉRIAL**, comprenant Darlan,

⁵ Ancien militant d'extrême-droite et Cagoulard avant-guerre, PDG des Huiles Lesieur, qu'i a repliés à Casablanca, il a fait partie avec Jean Rigault, Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, le colonel Van Hecke, et Henn d'Astier de la Vigerie, du «*Groupe des cinq*» en contact avec Murphy dans la préparation de l'«*Opération Torch*».

son adjoint le général Bergeret, le général Giraud, commandant en chef, l'Amiral Noguès pour le Maroc, le gouverneur général de l'Algérie Yves Chatel, auxquels, se ralliant à Giraud, se joindra le 23 novembre Pierre Boisson⁶, Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.)⁷.

Pendant 37 jours, Darlan va être, depuis le 14 novembre 1942, à la tête de l'Algérie, du Maroc et, à partir du 23 novembre, de l'AOF. Et y maintenir de fait le régime pétainiste : il prend ses décisions en les assortissant de la formule «*Nous, amiral de la flotte, Haut-Commissaire de France résident en Afrique agissant au nom du Maréchal*». Dès le 17 novembre, le Président américain Roosevelt avait demandé la libération des antinazis incarcérés dans

⁶ Pierre Boisson, Haut-Commissaire en AOF, s'est opposé en septembre 1940 à la tentative de débarquement allié et gaulliste à Dakar. Mettant en œuvre la Révolution nationale pétainiste, il conduit la répression contre les Résistants gaullistes d'AOF. Le 19 novembre 1942, onze jours après le débarquement allié en Afrique du Nord, il fera encore fusiller au champ de tir de Dakar «*pour menées gaullistes*» le résistant Adolphe Gaétan, qui se sera fait Compagnon de la Libération à titre posthume le 14 novembre 1944. Boisson restera à la tête de l'AOF jusqu'en juillet 1943. En novembre suivant il sera inculpé par le tribunal militaire d'Alger et révoqué. Après-Guerre, il sera condamné en juillet 1948 à l'indignité nationale par la Haute cour de justice.

⁷ L'AOF comprend la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan (actuel Mali), le Niger, la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), le Dahomey (actuel Bénin), la Côte-d'Ivoire et le Togo sous mandat français.

Après le ralliement de l'AOF, il ne reste plus sous l'autorité de l'administration pétainiste que la Réunion, conquise par les FFL le 28 novembre 1942, la Côte française des

les camps d'internement – essentiellement en Algérie – et l'abrogation de la législation antisémite du régime pétainiste.

Arguant des affrontements militaires qui se sont développés à partir du 11 novembre aux confins algéro-tunisiens avec les forces allemandes et italiennes ayant investi le Protectorat, Darlan va refuser toute réforme importante : ainsi les antifascistes internés dans les camps – tels 27 députés communistes transférés des prisons métropolitaines – y sont maintenus, des Résistants gaullistes d'Alger ayant participé au soulèvement accompagnant l'Opération Torch vont même les y rejoindre... Si le serment du Service d'Ordre Légionnaire (S.O.L., préfigurant la Milice) est aboli, la Légion française des Combattants pétainiste subsiste, Darlan se réservant d'en désigner les chefs...

Concernant la législation antisémite, Darlan refuse aussi de revenir sur l'abolition du Décret Crémieux par le régime pétainiste ayant privé les Juifs algériens de la nationalité française, se bornant à la suppression des mesures vexatoires à leur encontre, à l'assouplissement limité du numéris clausus dont ils sont victimes pour l'accès à certaines professions. Les Juifs ne sont pas bienvenus dans l'Armée, on crée des compagnies de pionniers les écartant du combat.

Cette attitude de Darlan n'est pas sans soulever des critiques tant aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne, notamment dans la presse, qui ne cache pas des sympathies à l'égard de de Gaulle et voit en Darlan un «Quisling».

Et, bien sûr, elle suscite l'hostilité de la majorité des 400 Résistants qui s'étaient investis dans le putsch d'Alger du 8 novembre et qui pour certains ont été l'objet de mesures de marginalisation voire de répression, comme l'ont été les officiers qui ont aidé les Alliés, tels de Monsabert, Mast, Germain Jousse..., le général Béthouart, libéré par Noguès au Maroc sous la pression des Américains, est envoyé aux Etats-Unis...

Certains de ces Résistants, voulant sans attendre s'engager dans le combat, en premier lieu contre les Allemands présents en Tunisie, mais ne voulant pas être sous l'autorité d'officiers restés pétainistes, vont rejoindre le «Corps franc d'Afrique» que constitue le 25 novembre 1942 le général de Monsabert, et même le «Special Detachment» rattaché à la 1^{re} Armée britannique⁸.

L'opposition à Darlan – qui rassemble notamment les gaullistes, civils ou militaires, les monarchistes soutenant les ambitions du Comte de Paris⁹, les

démocrates refusant le maintien de la législation pétainiste, les patriotes hostiles au protectorat américain sur l'AFN, les communistes algériens clandestins, les représentants du mouvement national algérien naissant, les Juifs discriminés... – va encore se heurter à la réaffirmation par le haut-commandement américain le 19 décembre de son hostilité au remplacement de Darlan.

Ce blocage va conduire des Résistants à sensibilité monarchiste à décider l'élimination physique de Darlan. Lors d'une réunion secrète le 22 décembre, à laquelle participent le futur journaliste et écrivain Philippe Rague-neau, Othon Gross, Robert Tournier et Fernand Bonnier de la Chapelle, tous membres du «Corps Franc» ou du *Special Detachment*, Bonnier de la Chapelle sera désigné par tirage à la courte paille comme l'exécuteur de l'Amiral.

Le 24 décembre après-midi, Bonnier de la Chapelle, muni de faux-papiers au nom de Morand et d'un laissez-passer, s'introduisit au Palais d'Eté, Résidence à Alger du Gouverneur général où Darlan avait établi ses quartiers. Peu avant 15 h, alors que Darlan se dirige vers son bureau, il est abattu de deux coups de revolver par Bonnier qui l'attendait dans l'antichambre ; ce dernier ne pourra s'enfuir comme prévu, étant ceinturé par des spahis de garde.

Darlan disparu, le pouvoir est par intérim assuré par l'Amiral Noguès, doyen du Conseil impérial, qui fait traduire l'après-midi du 25 décembre Bonnier de la Chapelle devant un Tribunal militaire ; lequel, en un quart d'heure, le condamne à mort.

Le 26 décembre, après que dans la nuit Giraud, ayant autorité sur la Justice militaire, a refusé de différer l'exécution, Fernand Bonnier de La Chapelle est fusillé à 7h30 du matin, à Hussein Dey.

LE COMMANDEMENT CIVIL ET MILITAIRE

Ce 26 décembre, le «Conseil impérial», après avoir rapidement écarté l'option «Comte de Paris» et les ambitions de l'amiral Noguès, décide pour succéder à Darlan de nommer le général Henri Giraud «Haut-Commissaire de France en Afrique».

⁸ Après l'entrée des Alliés à Tunis, les volontaires du *Special Detachment* seront incorporés dans la 1^{re} Division Française Libre (DFL), au sein du 1^{er} Régiment de DCA Légers.

⁹ Quelques monarchistes, dont Henri d'Astier de la Vigerie, avaient suggéré de remplacer Darlan comme Haut-Commissaire par... Philippe d'Orléans, Comte de Paris, Prétendant au trône de France et présent à Alger. Celui-ci envisagera de constituer sous son autorité un gouvernement dont de Gaulle aurait la direction politique et Giraud la direction militaire ; la France ayant à choisir son régime après la Libération. L'idée fit long feu...

FERNAND BONNIER DE LA CHAPELLE



Né le 4 novembre 1922 à Alger, fils d'Eugène Bonnier, journaliste du quotidien *La Dépêche algérienne*, Fernand Bonnier de la Chapelle fit des études secondaires à Paris, au lycée Stanislas, y passant son baccalauréat en 1942. Le 11 novembre 1940, il avait participé à la manifestation antiallemande des étudiants et lycéens à l'Etoile.

Ayant rejoint Alger, il fut incorporé dans les Chantiers de jeunesse du colonel Van Hecke pour y effectuer son service obligatoire de six mois, et s'y trouvait lorsque se produisit le débarquement allié du 8 novembre 1942. Patriote, il rejoignit le «Corps Franc d'Afrique», constitué par Henri d'Astier de la Vigerie avec le concours du SOE britannique et y devint lieutenant-instructeur.

Les membres du Corps franc entretenaient un climat d'hostilité à Darlan, «l'amiral de la flotte», en couvrant chaque nuit les murs d'Alger de slogans tels que... «l'amiral à la flotte!». Désigné par le colonel Van Hecke pour assurer une liaison avec Henri d'Astier de la Vigerie, Bonnier en fréquenta assidument le domicile, 2 rue Lafayette à Alger, où habitait également son confesseur, l'abbé-lieutenant Pierre-Marie Cordier. C'est là que fut prise la décision de liquider Darlan», faute d'une autre solution politique viable.

Désigné par le sort pour être l'exécuteur de Darlan, Fernand Bonnier de la Chapelle, ayant mené à bien sa mission le 24 décembre 1942, ne put s'échapper et fut traduit en urgence devant une justice d'exception, qui le condamna à mort ; il fut fusillé le 26 décembre.

La Chambre des Révisions de la Cour d'Appel d'Alger réhabilita Fernand Bonnier de la Chapelle à titre posthume le 21 décembre 1945, jugeant que l'exécution de Darlan avait été accomplie «dans l'intérêt de la libération de la France». Inhumée à Hussein-Dey dans le carré des fusillés, sa dépouille fut transférée par sa famille au cimetière de Sèvres (Hauts-de-Seine).

La veille, sitôt l'attentat contre Darlan connu, le général de Gaulle avait envoyé à Giraud un télégramme : «L'attentat d'Alger est un indice et un avertissement.

«Un indice de l'exaspération dans laquelle la tragédie française a jeté l'esprit et l'âme des Français.

«Un avertissement quant aux conséquences de toute nature qu'entraîne nécessairement l'absence d'une autorité nationale au milieu de la plus grande crise de notre Histoire.

«Il est plus que jamais nécessaire que cette autorité nationale s'établisse.

«Je vous propose, mon Général, de me rencontrer au plus tôt en territoire français, soit en Algérie, soit au Tchad, afin d'étudier les moyens qui permettraient de grouper, sous un pouvoir central provisoire, toutes les forces françaises à l'intérieur et à l'extérieur du pays et tous les territoires français qui sont susceptibles de lutter pour la libération et pour le salut de la France.

«Londres, 25 décembre 1942».

Ce ne sera pas l'option choisie par Giraud qui, après avoir accepté la fonction de Haut-commissaire, toujours «au nom du Maréchal empêché», ne répondra pas à de Gaulle et va garder auprès de lui les principaux collaborateurs de Darlan : le général Bergeret, qui est son adjoint, le secrétaire aux affaires extérieures Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, le secrétaire aux Affaires politiques Jean Rigault, le secrétaire aux Affaires économiques Alfred Pose, le Commandant des forces terrestres le général Juin, le Résident général au Maroc Charles Noguès... Marcel Peyrouton, ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement pétainiste de septembre 1940 au 16 février 1941, sera nommé Gouverneur général de l'Algérie le 20 janvier 1943, en remplacement d'Yves Châtel.

Les lois de l'administration pétainiste, conservées par Darlan, vont se pérenniser : l'abolition du décret Crémieux est maintenue et les soldats juifs ne peuvent s'enrôler que dans les bataillons de pionniers, les camps de détention restent ouverts... ; et même, arrêtés sur ordre du général Bergeret, une douzaine de personnalités gaullistes – tels le professeur Aboulker et son fils – José ayant appuyé les opérations du débarquement allié du 8 novembre – sont arrêtés le 30 décembre 1942 sur ordre de Bergeret et de Rigault et emprisonnés dans les centres de rétention d'Adrar et Laghouat dans le sud algérien, le 10 janvier ce sont Henri d'Astier de la Vigerie et l'Abbé Cordier qui sont incarcérés dans le cadre de l'enquête sur l'exécution de Darlan. Cette enquête sera arrêtée à la demande de Macmillan, l'envoyé de

Churchill, et Giraud doit signer une ordonnance de non-lieu.

Reste une réalité : Giraud contrôle l'Armée d'Afrique, l'Afrique du Nord et l'AOF, mais les colonies françaises du Pacifique, d'Inde, d'Amérique, de l'Océan indien et d'AEF reconnaissent l'autorité de de Gaulle ; de même que les Forces françaises libres (FFL) qui notamment combattent l'Afrika Korps en Libye.

Roosevelt et Churchill vont convoquer une conférence interalliée, qui se tiendra du 14 au 24 janvier 1943 à l'Hôtel Anfa à Casablanca, à laquelle ils ont invité Staline, qui ne viendra pas, mais aussi Henri Giraud et Charles de Gaulle¹⁰.

LA CONFÉRENCE D'ANFA

Arrivé à Casablanca, de Gaulle s'indigna que Giraud ait accepté que la garde de la conférence soit confiée à des troupes exclusivement américaines, et obtint – avant de commencer tout entretien – qu'un détachement français de l'armée d'Afrique leur soit associé.

Pour autant, et bien que le rapprochement entre les deux généraux français ait été l'un des objectifs des deux chefs d'Etat alliés¹¹, Churchill et Roosevelt, leur souhait de voir de Gaulle reconnaître la primauté de Giraud dans l'unification demandée des forces françaises ne pouvait que conduire à l'impasse ; en dépit de la poignée de mains serrée devant eux par Giraud et de Gaulle.

Outre cette subordination à Giraud, inacceptable pour de Gaulle, la persistance du régime pétainiste avec sa dimension répressive en Algérie et au Maroc, est un obstacle majeur au rapprochement entre la France combattante¹² gaulliste et le Commandement civil et militaire giraudiste.

Ainsi, il y a toujours plusieurs milliers de républicains espagnols et des centaines de Polonais incarcérés au Maroc dans le camp d'El-Ayasha, les gaullistes incarcérés pour atteinte à la sûreté de l'Etat dans les camps du sud algérien, les 27 députés communistes emprisonnés à Maison-Carrée, à Alger. Au total près de 7 000 Français et quasiment autant d'étrangers sont dans les camps d'AFN.

En décembre 1942, les 27 députés

¹⁰ Initialement, de Gaulle, mécontent de voir Roosevelt et Churchill décider – sans prendre en compte la souveraineté française sur le Protectorat marocain – de tenir une conférence internationale au Maroc et d'y être en quelque sorte «convocué», avait décidé de ne pas aller à Casablanca. Face aux pressions – pour ne pas dire menaces – de Churchill, il s'y rendit.

¹¹ Furent décidées à la conférence d'Anfa l'exigence de reddition sans condition des puissances de l'Axe, la poursuite de l'aide à l'Union Soviétique, l'invasion de la Sicile puis de l'Italie à la fin des combats en Tunisie.

¹² Le 22 juillet 1942, un décret signé par le général de Gaulle le 22 juillet 1942 acte le passage de la «France libre» à la «France combattante», définie comme «l'ensemble des ressortissants français, où qu'ils soient, et



A Anfa, la poignée de mains contrainte de Gaulle et de Giraud.

communistes incarcérés s'étaient adressés sans succès à Eisenhower, ils renouvellent leur démarche le 11 janvier 1943 par une lettre à Giraud. Lequel, après avoir reçu deux d'entre eux, François Billoux et Lucien Midol, fera libérer sans conditions les 27 le 5 février 1943¹³ ; ils formeront la délégation du P.c.f. en Afrique du Nord, que viendra rejoindre depuis Moscou André Marty¹⁴.

Envoyé par Roosevelt auprès de Giraud comme représentant du Bureau US des armements, Jean Monnet¹⁵ va jouer à partir de février 1943 un rôle important dans l'évolution du régime giraudiste.

Fin février 1943, la douzaine de personnalités gaullistes, arrêtées en décembre 1942, est libérée, le Service d'Ordre Légionnaire (S.O.L.) est dissous...

Et, le 14 mars 1943, Giraud, dans une déclaration (voir document ci-dessous), annonce la rupture avec le Régime pétainiste, qualifiant sa législation comme étant «dépouvue de fondement légitime».

des territoires français qui s'unissent pour collaborer avec les Nation-Unies dans la guerre contre l'ennemi commun... ».

Le n°1 du J.O de la France combattante, en date du 28 août 1942, explicite le sens de cette décision : «Le Comité National, prenant acte de l'adhésion de tous les groupements qui, à l'intérieur même du pays, participent activement à la Résistance, a voulu marquer que la France Combattante groupait à la fois la France Libre représentée par les Forces Françaises Libres, les Possessions d'Outre-mer et les Français de l'étranger, et la France Captive qui lutte contre l'envahisseur et l'autorité usurpée du pseudo gouvernement fonctionnant sous le contrôle de l'ennemi. France Libre et France Captive ne sont, dès lors, que les deux éléments constitutifs d'une seule et même France, qui est la «France combattante». La «France combattante» et son «Comité National Français» sont reconnus le 29 juillet 1942 par la Grande-Bretagne, le 29 septembre par l'Union Soviétique... »

¹³ La direction clandestine du Parti communiste français décida en janvier 1943 d'envoyer auprès de Giraud à Alger un représentant, en la personne d'Henri Pourtalet, député communiste du Var. Fernand Grenier, député communiste de Saint-Denis, est envoyé aussi en janvier 1943 auprès de de Gaulle à Londres.

Après un premier entretien difficile, Giraud, ayant à l'esprit la préparation d'un débarquement dans le sud de la France, souhaita entrer en contact avec les directions clandestines du P.c et des FTP pour connaître les intentions de leurs formations dans cette perspective. A sa demande, un dirigeant communiste algérien, le Dr. Camille Lambère, fut à cette fin envoyé en France et y rencontra Léon Mauvais, responsable du Pcf en zone Sud, Charles Tillon, chef des FTP, et il eut de manière indirecte un contact avec Jacques Duclos, le dirigeant en France du P.c clandestin.

Les Assemblées territoriales et municipales, les conseils généraux des trois départements algériens, ainsi que les Conseils de gouvernement de Tunisie et du Maroc, sont rétablis.

Les mesures discriminatoires à l'égard des Juifs sont abolies, et les biens spoliés leur sont restitués. Toutefois, l'abolition du Décret Crémieux est maintenue... et ne sera abrogée qu'en octobre suivant, les Juifs d'Algérie redeviennent alors Français. Entre-temps, la situation aura encore évolué...

Le 29 mars 1943, dans tous les lieux publics d'Alger, les portraits de Pétain sont remplacés par le buste de Marianne, symbole de la République ; ce qui ne va pas sans réticences dans la Haute administration et dans l'Armée d'Afrique : des proches de la « Révolution nationale » tels le général Bergeret, l'adjoint de Giraud, Rigault ou Le-maigre-Dubreuil démissionnent.

Ces évolutions politiques en Afrique du Nord vont permettre l'échange de missions entre le pouvoir giraudiste – qui envoie à Londres auprès de de Gaulle le général Bouscat¹⁶ – et la France Combattante, qui délègue à Alger le général Catroux¹⁷.

LE COMITE FRANCAIS DE LIBERATION NATIONALE (CFLN)

Le mois de mai va s'avérer décisif : dans la clandestinité de la France occupée, Jean Moulin, au terme de plusieurs mois d'efforts, a réussi à rassembler les principaux mouvements de Résistance tant de zone Nord que Sud, les partis politiques résistants (communiste, socialiste, radical, démocrate-chrétien, Alliance démocratique, Fédération républicaine) et les syndicats résistants (CGT et CFTC). Sous sa présidence, ils vont tenir à Paris le 27 mai 1943 la réunion constitutive du **Conseil National de la Résistance**, lors de laquelle sera lu et unanimement approuvé le texte d'un

manifeste – communiqué par Moulin à De Gaulle dès le 14 mai, lu le lendemain à Radio-Brazzaville et communiqué... à Giraud le 17 mai, dans lequel on peut lire : « *Le peuple de France n'admettra jamais la subordination du général de Gaulle au général Giraud, mais réclame l'instauration rapide d'un gouvernement provisoire sous la Présidence du général de Gaulle, le général Giraud devant être le chef militaire. Quelle que soit l'issue des négociations, de Gaulle demeure pour nous le seul chef de la Résistance française* ».

« *J'en fus à l'instant plus fort* » dira le général de Gaulle, qui voit aussi se multiplier les ralliements aux FFL qui, venant d'Égypte (Koenig) et du Tchad (Leclerc), ont fait leur liaison dès le 18 mars 1943 avec l'Armée d'Afrique dans le sud tunisien.

Conseillé par Jean Monnet, Giraud propose le 17 mai à de Gaulle « *d'établir immédiatement notre union* », la subordonnant au cadre défini par la loi Tréveneuc¹⁸ concernant les pouvoirs dévolus aux conseils généraux ; or ceux des trois départements algériens ont une composition qui avant d'être giraudiste était avant le 8 octobre 1942... maréchaliste.

De Gaulle va cependant accepter le 25 mai l'invitation de Giraud de se rendre à Alger où il arrive le 30 mai. La discrétion voulue par Giraud pour cette arrivée va échouer : une imposante manifestation accueille de Gaulle au Monument aux Morts situé au Centre d'Alger.

Lors d'une conférence qui réunit dès le 31 mai, Giraud, Monnet et le général Georges d'une part, et d'autre part René Massigli, André Philip, Catroux et le général de Gaulle, ce dernier demande la constitution d'un véritable gouvernement et exige – ce qu'au départ Giraud refuse – le départ des pétainistes les plus compromis, Boisson, Noguès, Peyrouton... ; ce dernier présentera directement sa démission à de Gaulle, ce qui ulcère Giraud. Noguès démissionnera à son tour le 2 juin.



Le Comité Français de Libération nationale.

Giraud, poussé par Robert Murphy, resté consul général américain à Alger et hostile à de Gaulle, va tenter de s'opposer à la dynamique qui s'installe en faveur de de Gaulle, en nommant à des postes-clés deux Français libéraux... hostiles à de Gaulle, l'Amiral Muselier à la sécurité de la ville d'Alger et André Labarthe à l'information.

La manœuvre sera vaine et, poussé par Monnet, Giraud accepte le 3 juin la constitution du **Comité Français de la Libération Nationale**. A côté des deux co-présidents, Charles de Gaulle et Henri Giraud, deux commissaires gaullistes (André Philip, à l'Intérieur et René Massigli aux Affaires étrangères) et de deux commissaires giraudistes (Jean Monnet à l'Armement et le général Georges, commissaire d'Etat).

Il va falloir encore près de deux mois, jusqu'à la fin juillet 1943 pour que s'affermisse le CFLN face aux Alliés et en son sein la primauté *de facto*, avant qu'elle ne soit *de jure*, de de Gaulle sur Giraud.

L'adjoint de Giraud, Bergeret, est mis à la retraite, Gabriel Puaud remplace Noguès au Maroc, Georges Catroux est nommé gouverneur général de l'Algérie, le général Mast est nommé à la tête de la Tunisie libérée...

Le 31 juillet 1943, la fusion de l'Armée d'Afrique et des FFL est entérinée : la Force L (2^e DFL) de Leclerc va devenir la 2^e DB, la 1^{re} DFL devient la 1^{re} Division d'infanterie motorisée...

Le CFLN, créé le 3 juin 1943 à Alger, s'étant doté le 3 novembre 1943 d'une Assemblée consultative provisoire (ACP) intégrant des représentants de la Résistance intérieure, va diriger la lutte de la France Combattante pendant un an, donnant naissance le 3 juin 1944 au Gouvernement Provisoire de la République française (GPRF).

¹⁴ Quant au Parti communiste algérien (Pca), distinct depuis 1936 du Pcf, dissous comme lui en 1939 pour son approbation du Pacte germano-soviétique, et qui a maintenu son action dans la clandestinité, il a dû faire face à une répression constante. En mars 1942, à l'issue d'un procès fait à 61 communistes algériens, d'origine européenne et autochtones, il y eut 6 condamnations à mort, 35 aux travaux forcés à perpétuité et à de lourdes peines de prison. Les exécutions furent différées, et, le 4 mars 1943, le général Giraud, accorda une remise de peine aux condamnés, qui ne sortirent de prison que le 16 mars 1943. Le P.C.A. ne retrouvera la légalité que le 1^{er} juillet 1943.

¹⁵ Né en 1888 à Cognac, négociant, Jean Monnet va devenir haut fonctionnaire interallié pendant la Première Guerre mondiale. En 1919, l'un des artisans de la l'ONU. En 1929, il fonde et copréside une grande banque américaine. Rentré en France en 1938, il préside, dès décembre 1939, au début de la Seconde Guerre mondiale, le comité de coordination visant à mettre en commun les capacités de production françaises et britanniques en vue de préparer et coordonner l'effort d'armement. En août 1940, Jean Monnet, qui ne rallie pas la France Libre et de Gaulle, est envoyé aux Etats-Unis par le gouvernement britannique, pour négocier l'achat de fournitures de guerre. Il réussit à persuader Roosevelt de relancer l'industrie de guerre américaine, afin de pouvoir contre-attaquer le moment venu.

¹⁶ Général de l'Armée de l'Air, par ailleurs, membre depuis 1942 du Réseau de Résistance Alliance, dont il dirige la branche algérienne.

¹⁷ Général à 5 étoiles, il est nommé en juillet 1939 Gouverneur général de l'Indochine française. Pétain, devenu Président du Conseil, le remplacera à ce poste le 25 juin 1940 par l'amiral Decoux. Rappelé en France, il profitera d'une escale à Singapour, colonie britannique, pour se rallier à la France libre naissante et rejoindra le général de Gaulle à Londres. En 1941, il participera avec les FFL aux côtés des Britanniques à la Campagne de Syrie contre les forces pétainistes. Nommé Haut-Commissaire au Levant par De Gaulle et c'est lui qui, au nom de la France libre, reconnaîtra l'indépendance du Liban et de la Syrie.

¹⁸ Votée le 18 février 1872, alors que la France vient d'être vaincue lors de la Guerre franco-allemande et que de grandes parties de son territoire ont été occupées, cette loi prévoit que si le Gouvernement n'a plus sa liberté d'action, il revient aux Conseils généraux de prendre les mesures propres à assurer la pérennité du fonctionnement du pouvoir d'Etat. En 1943, seuls les conseils généraux des départements algériens d'Alger, Oran et Constantine peuvent être concernés. La loi Tréveneuc est toujours en vigueur.

DOCUMENTS

Déclaration et ordonnance du 14 mars 1943 du Commandant en chef civil et militaire concernant la validité de la législation en vigueur dans les territoires relevant de son autorité

Le général d'armée, commandant en chef français, civil et militaire,

Considérant que, le 26 décembre 1942, les représentants de la France en Algérie, au Maroc, en Afrique occidentale française et en Tunisie non occupée ont fait appel au général d'armée Henri Giraud pour assurer une meilleure gestion de l'intérêt commun de leurs territoires et obtenir une plus grande efficacité de la lutte reprise contre l'ennemi aux côtés des Alliés ; que ces représentants ont agi, en accord avec les populations et suivant la règle légitime de leur statut, comme dépositaires des pouvoirs de la République ;

Considérant que ces représentants ont ainsi investi le général d'une mission dont il est comptable vis à vis du Gouvernement que désignera le peuple français après sa libération ; qu'en attendant, le général agissant en qualité de serviteur de ce peuple doit assurer le respect des territoires, des droits et des intérêts de la France dans la consistance qu'ils avaient antérieurement au 22 juin 1940 ;

Considérant que, postérieurement au 22 juin 1940, ont été mises en vigueur dans les territoires qui relèvent de l'autorité du général, des règles dont l'origine ne saurait être admise ; que s'il est de tradition que les législations survivent aux changements de régime politique ou que les actes des gouvernements de fait soient ratifiés, cette tradition concerne exclusivement des actes accomplis dans le libre exercice de la souveraineté ; que cette coutume ne saurait être étendue aux actes d'une autorité qui, subissant la loi de la guerre, a dû soumettre sa législation à l'agrément préalable d'un ennemi qui occupait effectivement les deux tiers du territoire ; qu'une telle nécessité a mis obstacle à la libre volonté des autorités dont émane la législation française postérieure au 22 juin 1940 ; que, dès lors, cette législation est dépourvue de fondement légitime ;

Considérant toutefois que cette législation a été appliquée dans les territoires qui relèvent de l'autorité du général ; que, dans un but d'ordre, il importe de pourvoir aux exigences créées par cette situation ; qu'usant des pouvoirs que lui ont délégués les représentants de la France dans les divers territoires, le général a compétence pour prendre les mesures légales indispensables au règlement d'un état de fait ;

En conséquence, le général d'armée, commandant en chef français civil et militaire,

Déclare :

Sont nuls les actes constitutionnels, lois et décrets postérieurs à la date du 22 juin 1940.

Ordonne :

Article premier.

Il sera statué par des ordonnances particulières sur le règlement de la situation de fait résultant de la mise en vigueur des actes constitutionnels, lois et décrets déclarés nuls.

Article 2.

La présente déclaration et la présente ordonnance seront observées et exécutées comme loi.

Alger, le 14 mars 1943.

Giraud

Déclaration du 3 juin 1943

Les généraux de Gaulle et Giraud comme présidents,

Le général Catroux, le général Georges, MM. Massigli, Monnet et Philip comme membres,

constituent le **Comité français de la Libération nationale**, qui sera ultérieurement complété par l'adjonction d'autres membres. Le Comité national ainsi créé est le pouvoir central français.

En conséquence, le Comité dirige l'effort français dans la guerre sous toutes ses formes et en tous lieux. Il exerce la souveraineté française sur tous les territoires placés hors du pouvoir de l'ennemi. Il assure la gestion et la défense de tous les intérêts français dans le monde. Il assume l'autorité sur les territoires et les forces militaires, terrestres, navales et aériennes, relevant, jusqu'à présent, soit du Comité national français, soit du Commandement en chef civil et militaire. Toutes les mesures nécessaires pour réaliser la fusion des administrations dépendant de ces deux organismes seront prises sans délai par le Comité.

Conformément aux lettres échangées entre les généraux Giraud et de Gaulle, le Comité remettra ses pouvoirs au gouvernement provisoire qui sera constitué, conformément aux lois de la République, dès la libération totale du territoire.

Le Comité de la libération nationale poursuivra, en étroite collaboration avec tous les alliés, la lutte commune en vue de la libération intégrale des territoires français et des territoires alliés et jusqu'à la victoire totale sur toutes les puissances ennemies.

Le Comité s'engage solennellement à rétablir toutes les libertés françaises, les lois de la République et le régime républicain, en détruisant entièrement le régime d'arbitraire et de pouvoir personnel imposé aujourd'hui au pays. Le Comité national est au service du peuple de France dont, dans le présent, l'effort de guerre, la résistance et les épreuves, dans l'avenir la rénovation nécessaire, exigent l'union de toutes les forces nationales.

Il appelle tous les Français à le suivre pour rendre à la France, par la lutte et par la victoire, sa liberté, sa grandeur et sa place traditionnelle parmi les grandes puissances alliées.

Ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale

Le général Giraud, agissant en vertu de la déclaration et des ordonnances du 14 mars 1943,

Le général de Gaulle, agissant en vertu du mandat à lui délivré le 25 mai 1943 par le Comité national français, Considérant que, du fait de l'occupation du territoire français par l'ennemi, l'exercice de la souveraineté du peuple français, fondement de tout pouvoir légal, est suspendu ;

Que le Comité national français et le Commandement en chef civil et militaire ont décidé d'unifier leur action pour assurer la direction de l'effort français dans la guerre, la défense des intérêts permanents de la France et la gestion des affaires concernant les territoires et les forces relevant jusqu'à présent de leur autorité respective,

Ordonnent :

Article premier.

Il est institué un pouvoir central français unique qui prend le nom de Comité français de la Libération nationale.

Article 2.

Le Comité français de la Libération nationale dirige l'effort français dans la guerre, sous toutes ses formes et en tous lieux.

Article 3.

Le Comité français de la Libération nationale exerce la souveraineté française sur tous les territoires placés hors du pouvoir de l'ennemi ; il assure la gestion et la défense de tous les intérêts français dans le monde ; il assume l'autorité sur les territoires et les forces terrestres, navales et aériennes relevant jusqu'à présent soit du Comité national français, soit du Commandement en chef civil et militaire.

Le Comité conclut les traités et accords avec les puissances étrangères, les deux présidents accréditent les représentants diplomatiques auprès des puissances étrangères, les représentants étrangers sont accrédités auprès d'eux.

Article 4.

Conformément aux documents échangés antérieurement entre le Comité national français et le Commandement en chef civil et militaire et, notamment la lettre du général Giraud du 17 mai 1943 et la réponse du général de Gaulle du 25 mai, le Comité français de la Libération nationale exercera ses fonctions jusqu'à la date où l'état de libération du territoire permettra la formation, conformément aux lois de la République, d'un Gouvernement provisoire auquel il remettra ses pouvoirs. Cette date sera, au plus tard, celle de la libération totale du territoire.

Article 5.

Des décrets détermineront l'organisation et le fonctionnement du Comité français de la Libération nationale.

Article 6.

La présente ordonnance sera exécutée comme loi.

Alger, le 3 juin 1943.

Giraud

de Gaulle

Décret du 3 juin 1943 fixant l'organisation et le fonctionnement du Comité français de la Libération nationale

Le Comité français de la Libération nationale,

Vu l'ordonnance en date du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale,

Décète :

Article premier.

Le Comité français de la Libération nationale est présidé alternativement par les généraux Giraud et de Gaulle. Les affaires qui entrent dans la compétence du Comité français de la Libération nationale sont réparties entre des Commissaires. Le Comité nomme les commissaires, fixe leur nombre et leurs attributions.

Article 2.

Au sein du Comité français est constitué un Comité de guerre groupant les commissaires qui, soit par leur compétence, soit par leurs attributions, peuvent particulièrement contribuer à la poursuite de l'effort de guerre sous toutes ses formes.

Ce Comité de guerre assure la conduite générale de la guerre et prend les décisions qui s'y rapportent. En cas d'empêchement ou d'absence, un membre du Comité de guerre se fait représenter par un commissaire, non membre du Comité de guerre.

Article 3.

En séance plénière du Comité français de la Libération nationale, les commissaires, non membres du Comité de guerre, présentent les affaires relevant de leur département et sont mis au courant de la situation générale.

Le Comité en séance plénière peut, à la demande de l'un des présidents, être saisi, pour décision, de toute affaire délibérée en Comité de guerre.

Article 4.

Les décisions du Comité français de la Libération nationale prennent la forme soit d'ordonnances, soit de décrets. L'ordonnance est nécessaire pour toutes les matières qui, sous la République ou antérieurement, ont été l'objet d'une loi ou d'un acte ayant la valeur d'une loi. Elle est délibérée en séance plénière du Comité français de la Libération nationale. Elle est signée par les deux présidents et contresignée par le ou les commissaires intéressés. Les décisions, prises en exécution d'une loi ou d'une ordonnance antérieures, font l'objet d'un décret, signé par les deux présidents et contresigné par le ou les commissaires intéressés. Les décrets qui engagent la politique générale, ceux qui intéressent plusieurs commissariats, les décisions concernant les hauts fonctionnaires et officiers généraux sont délibérés en Comité français, statuant en Comité de guerre ou en séance plénière. Les décrets d'intérêt administratif qui n'intéressent qu'un commissariat sont pris par les deux présidents, sur proposition du commissaire intéressé et contresignés par lui. ;

Alger, le 3 juin 1943

Giraud

de Gaulle

Composition du Comité

Les membres du Comité français de la Libération nationale sont nommés par décrets du 3 juin 1943 ; le général Georges Catroux, le général Alphonse Georges, René Massigli, Jean Monnet et André Philip.

Le 7 juin sont nommés : le docteur Jules Abadie, Henri Bonnet, Couve de Murville, Diethelm, René Mayer, René Pleven, André Tixier.

Les membres du CFLN se voient attribuer un secteur ministériel :

Le 3 juin, le général Catroux est nommé commissaire à la coordination des affaires musulmanes.

Le 7 juin sont nommés :

- le docteur Abadie, commissaire à la justice, à l'éducation nationale et à la santé publique
- René Massigli, commissaire aux affaires étrangères,
- André Philip, commissaire à l'intérieur,
- Couve de Murville, commissaire aux finances,
- Jean Monnet, commissaire à l'armement, à l'approvisionnement et à la reconstruction,
- André Diethelm, commissaire à la production et au commerce,
- René Mayer, commissaire aux communications et à la marine marchande,
- René Pleven, commissaire aux colonies,
- Adrien Tixier, commissaire au travail et à la prévoyance sociale,
- Henri Bonnet, commissaire à l'information.

Par décret du 15 juin, Louis Joxe est nommé secrétaire du Comité français de la Libération nationale et Raymond Offroy secrétaire adjoint. Par décret du 9 octobre 1943, il est nommé secrétaire général du CFLN.

Organisation des forces armées

Un décret du 22 juin règle l'organisation des forces armées et nomme :

- le général d'armée Henri Giraud, commandant en chef des forces françaises d'Afrique du Nord et d'AOF,
- le général Charles de Gaulle, commandant en chef des forces françaises des autres territoires de l'Empire,
- le général d'armée Juin, chef d'état-major général des forces terrestres françaises d'Afrique du Nord et d'AOF,
- le général de division de Larminat, chef d'état-major général des forces terrestres françaises des autres territoires de l'Empire.

Par décret du 1^{er} juillet, sont nommés :

- le vice-amiral Collinet, chef d'état-major général des forces maritimes françaises d'Afrique du Nord et d'AOF,
- le contre-amiral Auboyneau, chef d'état-major général des forces maritimes françaises des autres territoires de l'Empire,
- le général de corps aérien Bouscat, chef d'état-major général des forces aériennes françaises.

LA RESISTANCE BULGARE

La Bulgarie moderne¹ date en tant qu'Etat de 1878 quand, après une révolte avortée en 1876 contre la domination turque ottomane, une guerre victorieuse menée contre l'Empire Ottoman en 1877-1878 par la Russie et la Roumanie se conclut le 3 mars par le Traité de San Stefano, qui notamment crée la Principauté de Bulgarie, restant vassale de la Turquie et dotée de l'autonomie interne ; mais qui inclut dans ses limites la quasi-totalité des bulgarophones.

Les rivalités entre Grandes puissances (Russie, Allemagne, Autriche-Hongrie...) conduisent quatre mois plus tard au congrès de Berlin, le 13 juillet 1878, qui divise la Bulgarie du Traité de San Stefano en une principauté de Bulgarie, amputée de la Macédoine et vassale de la Turquie, et une Province autonome de Roumélie orientale restant au sein de l'Empire ottoman mais avec deux gouverneurs chrétiens.

Un coup d'Etat mené le 8 septembre 1885 par des partisans de l'Union de la Roumélie orientale à la Bulgarie, puis une guerre du 14 novembre 1885 au 3 mars 1886 entre le Royaume de Serbie et la Principauté de Bulgarie, à l'issue de laquelle, les troupes serbes ayant été battues par les bulgares à la bataille de Slivnitsa le 19 novembre 1885, la Roumélie-Orientale est annexée à la Bulgarie ; dont l'indépendance totale par rapport à l'Empire Ottoman ne sera reconnue qu'en 1908 par les Grandes puissances à la faveur de la crise bosniaque.

Les tensions vont rester vives dans les Balkans, où les Turcs conservent d'importants territoires (Macédoine, Albanie, Grèce du Nord et Thrace), et où des minorités vivent hors des frontières retenues, tels les Bulgaro-macédoniens placés par le congrès de Berlin de juillet 1878 hors de la Bulgarie. Ce qui va conduire la Bulgarie à participer à plusieurs conflits opposant les Etats balkaniques (Grèce, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Monténégro) à l'Empire ottoman mais aussi entre eux.

Ce sera le cas de la Première guerre balkanique, qui confronte d'octobre 1912 à mai 1913 l'Empire ottoman aux Pays balkaniques, et à l'issue de laquelle la Turquie ne conserve en Europe que la Thrace orientale, avec Constantinople (Istanbul). Et de la Seconde Guerre balkanique, du 16 juin au 18 juillet 1913, lors de laquelle la Bulgarie, mécontente du partage avec la Grèce et la Serbie de la Macédoine bulgarophone prise à la Turquie, s'affronte à la Serbie, à la Grèce, à la Roumanie et à la Turquie.

Vaincue, la Bulgarie devra renoncer à la Macédoine du Vardar, donnée à la Serbie, à la Thrace occidentale, donnée à la Grèce, à la Thrace orientale redonnée à la Turquie et, au nord du pays, à la Dobroudja du sud donnée à la Roumanie. Avec 4,7 millions d'habitants, la Bulgarie ne conservera de ses conquêtes que la Thrace centrale, avec le port de Dédéagatch sur la mer Égée.

Alors qu'a éclaté fin juillet 1914 la Première Guerre mondiale entre d'une part les Empires Allemand et Austro-Hongrois,

rejoints en octobre 1914 par l'Empire ottoman, et d'autre part, la France, la Grande-Bretagne et la Serbie, auxquels vont se joindre la Roumanie et la Grèce, ainsi que l'Italie, cela va conduire la Bulgarie, qui espère récupérer les territoires cédés à la Serbie, la Roumanie et la Grèce, à se joindre le 5 octobre 1915 aux Empires centraux.

Leur défaite sera aussi celle de la Bulgarie qui, le 28 septembre 1918, signe à Thessalonique l'armistice le sortant du conflit. Le Traité de Neuilly, signé le 27 novembre 1919 établit la paix avec les Alliés, et va contraindre la Bulgarie à renoncer à toute extension ; de même qu'à la côte égéenne, donnée à la Grèce.

VINGT ANS DE TROUBLES

Opposé à la participation de la Bulgarie à la Guerre et pour cela emprisonné durant le conflit, Alexandre Stamboliyski, chef de l'Union Agraire de Bulgarie, gracié en octobre 1918 par le Tsar Ferdinand 1^{er}, qui peu après abdiqua le 2 octobre en faveur de son fils Boris III, devient le 6 octobre 1919 premier ministre.

Le 9 juin 1923, des officiers nationalistes menés par Alexandre Tsankov, s'emparent du pouvoir, destituant Stamboliyski, qui est assassiné le 14 juin ; son successeur à la tête de l'Union agrarienne bulgare (UAB), Raïko Daskalov, est à son tour assassiné, de même que le leader communiste Asse Halatchev.

L'échec d'une insurrection menée en septembre 1923, par le Parti communiste bulgare (PCB)² dirigé par Georges Dimitrov, et par l'UAB dirigée par Petko Petkov, contre le gouvernement dictatorial de Tsankov entraînera une répression massive contre les deux partis qui sont contraints à la clandestinité (le PCB est interdit le 2 avril 1924). Les dirigeants communistes Georges Dimitrov³ et Vasil Kolarov doivent s'exiler.

Les contrecoups de la crise économique mondiale de 1929 vont affecter la Bulgarie, pays de 7 millions d'habitants qui va compter 200 000 chômeurs, et déstabiliser sa vie politique.

Le 19 mai 1934, Le Zveno (« Le Maillon »), organisation de droite créée en 1927, rassemblant de nombreux militaires, se voulant anti-corruption et dirigée par Kimon Georgiev, prend le pouvoir à la faveur d'un coup

² Le Parti communiste bulgare est créé le 28 mai 1919 à partir du Parti social-démocrate ouvrier bulgare (Socialistes étroits). En 1936, le PCB illégal et le « Parti des travailleurs », légal, fusionnent dans le Parti ouvrier bulgare (Bulgarska Rabotnitscheska Partiya - B.R.P.)

³ Georges Dimitrov : né en 1882, il adhère au Parti social-démocrate en 1902, en est élu député en 1913. Ayant choisi en 1918 l'adhésion à l'Internationale communiste, il en deviendra Secrétaire général de 1934 à 1943. Arrêté en 1933 en Allemagne, sa défense accusatrice de Goering lors du procès dit de « l'Incendie du Reichstag » l'avait rendu célèbre. Il sera président de la République populaire bulgare de novembre 1946 à juillet 1949.



En orange le territoire bulgare
En orange clair : Les territoires annexés en 1941
En orange foncé : La Dobroudja du Sud

d'Etat. 9 mois plus tard, se sentant menacé dans son statut royal, le Tsar Boris III suscite le 22 janvier 1935 un autre coup d'Etat qui renverse Georgiev.

Les différents gouvernements qui vont se succéder jusqu'en 1940 vont mettre en œuvre la politique du Tsar : l'affirmation de son pouvoir personnel et le rapprochement avec l'Allemagne, dans la perspective de la révision du Traité de Neuilly, et la récupération de la Dobroudja du sud, annexée en 1913 par la Roumanie. Celle-ci sera effective après l'Arbitrage de Vienne du 30 août 1940, qui par ailleurs cède la Transylvanie roumaine à la Hongrie horthyste, et le traité de Craiova du 7 septembre 1940 qui le ratifie.

Le rapprochement avec le Reich mené par le Gouvernement bulgare, dirigé depuis le 16 février 1940 par Bogdan Filov, va recevoir l'appui des organisations fascistes bulgares, qui pratiquent aussi une surenchère notamment dans le domaine de l'antisémitisme.

FASCISTES BULGARES

Entre 1925 et 1930, s'inspirant en premier lieu du fascisme mussolinien arrivé au pouvoir en Italie en 1923, plusieurs mouvements fascistes ont en effet vu le jour en Bulgarie.

C'est en 1932 qu'Alexandar Tsankov, fervent admirateur d'Hitler et alors membre du gouvernement bulgare, fonde le « Mouvement National-socialiste » (*Natsionalno Socialno Dviganié*), qui restera une formation mineure. En 1944, les nazis feront appel à Tsankov...

La *Suyuz na Bulgarskite Natsionalni Legioni* (Union des légions nationales bulgares)⁴, a été créée en 1933 par un lieutenant-général de l'armée bulgare, Hristo Lukov. Malgré un soutien de l'Allemagne nazie, elle ne connaîtra jusqu'à la Seconde Guerre mondiale qu'un développement limité et ne survivra pas à l'exécution de Lukov par la résistante Violeta Jakova le 13 février 1943.

Ainsi en est-il aussi de la *Nationale Zadruga fascisti* (Union Nationale fasciste), aux chemises vertes, fondée en 1931 par Aleksandar Tsankov Staliyski, un ancien député de 1923 à 1928, dont le mouvement, qui recevra des subsides de l'Italie fasciste, comptera près de 20 000 membres. Après son interdiction, Staliyski disparaîtra de la vie politique pour une décennie.

⁴ Connue à son origine comme « Union des légions de la Jeunesse nationale » (*Suyuz na Mladite Natsionalni Legioni*) avec parmi ses leaders Ivan Dochev.

¹ Du 7^e au 14^e siècle existèrent plusieurs Etats Bulgares. En 1385, les Turcs prennent Sofia...

L'ALLIANCE AVEC LE REICH

Le rapprochement du Gouvernement bulgare avec le Reich va le conduire à adhérer le 1^{er} mars 1941 au Pacte tripartite⁵ liant l'Allemagne, l'Italie et le Japon. En dépit de cette adhésion, la Bulgarie – qui a laissé passer sur son territoire les troupes allemandes la menant – ne va pas participer le 6 avril suivant à l'attaque nazie contre la Yougoslavie et la Grèce⁶.

Cependant, la défaite de ces deux pays consommée, les troupes bulgares vont entrer en Yougoslavie le 19 avril pour y annexer la Macédoine du Vardar, et en Grèce le 30 avril pour y annexer la Thrace occidentale, sa côte égéenne et les Iles de Samos et Samothrace.

Elle va dans ces territoires mener une répression féroce contre les populations refusant la bulgarisation – 3 000 civils seront massacrés en septembre 1941 en Macédoine grecque – ainsi qu'une politique antisémite à l'encontre des Juifs y vivant.

LES JUIFS DE BULGARIE

En 1939, 48 000 Juifs vivent en Bulgarie, le, manifestation antisémite à Sofia a lieu le 20 septembre. Un an plus tard, le 24 décembre 1940, l'Assemblée nationale à Sofia adopte la «Loi sur la Sauvegarde de la Nation» qui met en place une législation discriminatoire à l'encontre des 48 000 Juifs bulgares. Elle sera suivie le 21 janvier 1941 par une autre qui interdit les mariages dit «mixtes», qui conduit au licenciement des fonctionnaires juifs et instaure un numerus-clausus dans plusieurs professions, un processus d'«aryanisation» des entreprises appartenant à des Juifs. L'ambassadeur allemand Adolf Beckerle obtient qu'à partir d'août 1941 soit créé un Service du travail juif : ils seront, porteurs d'une étoile jaune, 3 300 en juin 1942 et 10 000 au printemps. En août 1942, Alexandre Belev est nommé «Commissaire aux Affaires juives».

L'annexion de la Thrace et de la Macédoine grecque et yougoslave va inclure 15 000 Juifs supplémentaires dans les frontières bulgares.

Le 4 mars 1943, le gouvernement bulgare ayant signé avec l'Allemagne un accord quant à la «fourniture» de 20 000 Juifs à prendre dans les territoires annexés, en complétant l'effectif par des Juifs bulgares, les autorités bulgares font monter sur des trains de la Compagnie des Chemins de fer bulgares 11 528 Juifs de Thrace et Macédoine. Tous sont déportés vers Auschwitz et Treblinka...

Le 9 mars 1943, des familles juives de la «vieille Bulgarie» sont à leur tour rassemblées dans certaines localités, dont Plovdiv, des trains sont préparés pour les déporter. Ils ne partiront pas : des parlementaires feront pression sur le Ministre de l'Intérieur pour faire cesser les déportations, l'Evêque de

Plovdiv interviendra personnellement pour empêcher la déportation des Juifs de sa ville, celui de Sofia faisant pression sur le roi, donnera instruction aux prêtres d'aider les Juifs cherchant un refuge⁷.

Les 48 000 Juifs de Bulgarie sont sauvés.

LES PARTISANS BULGARES

Malgré sa proximité avec le Reich nazi, et la présence en son sein de fascistes et anti-soviétiques confirmés, la Bulgarie, à la dif-



Violeta Jakova⁸ participe à l'exécution du chef de la police bulgare, Atanas Pantev, et du lieutenant-général Hristo Lukov, leader fasciste.

férence des autres alliés⁹ de l'Allemagne hitlérienne, ne participera pas à l'agression le 22 juin 1941 contre l'URSS puis à la guerre contre elle ; le souvenir au sein de la population bulgare du rôle joué par la Russie dans le rétablissement de l'indépendance bulgare face à l'Empire ottoman l'interdisait.

Mais, cette attaque de l'URSS par Reich et ses alliés va donner un essor au mouvement antifasciste bulgare. Dès le 26 juin 1941, dans le massif montagneux du Pirin, ayant donné son nom à la région sud-ouest de la Bulgarie (la «Macédoine du Pirin»), un premier petit groupe de guérilla est créé près de Razlog, sous la direction de Nikola Parapunov et d'Ivan Kozarev ; un second voit le jour en août suivant. Entretemps, une première station de radio clandestine, «Hristo Botev»¹⁰, avait commencé à émettre le 23 juillet 1941 ; une seconde – «Naroden glas» («La voix du peuple», – verra le jour le 7 octobre 1941.

D'autres petits groupes de partisans vont entrer en lutte en ce second semestre 1941, notamment dans les massifs montagneux

des Rhodopes (au sud du pays) et de Sredna Gora (au centre).

Paraissent aussi dès 1941 de nombreux journaux clandestins tels le *Rabotnitchesko Delo* (l'«Action des travailleurs»), organe du Parti des Ouvriers bulgares (communiste), *Partizanska Borba* («Combat des Partisans»)...

En septembre 1941, parachutés par avion et débarqués par sous-marins soviétiques, de nombreux émigrés communistes bulgares – dont 55 cadres expérimentés – retournent au pays pour y participer au combat antifasciste¹¹, plusieurs d'entre eux sont capturés. Il en sera de même pour de nombreux membres des premiers groupes de partisans, qui se sont attaqués à des objectifs militaires ainsiqu'à des politiciens pronazis.

En 1942, dans le contexte stratégique et politique défini par l'échec des offensives nazies stoppées fin 1941 devant Moscou et Leningrad, ternissant l'aura d'invincibilité de la Wehrmacht, et dissuadant le gouvernement bulgare de s'engager plus aux côtés du Reich, le mouvement de guérilla antifasciste va se développer au sud-ouest de la Bulgarie dans les régions de Gorna Djumaja (depuis 1950 Blagoevgrad), de Nevrokop (aujourd'hui Gotse Delchev) et Pétritch. Dans la Région de Sofia, la brigade de partisans Chavdar s'organise sous la direction de Todor Jivkov.

Le développement des activités de guérilla et la multiplication des détachements de partisans vont conduire à la mise en place en avril 1943 de l'«Armée populaire de révolte de la Libération» (*Narodoosvoboditelna vastannicheska armija, NOVA*), qui sera commandée par Hristo Mihaylov puis par Dobri Kolev Terpeshev, membre du P.C.B.¹²

La NOVA va structurer le territoire bulgare en 13 zones de guérilla. Le nombre total des partisans reste sujet à controverse historique, se situant entre environ 30 000, chiffre officiel durant la République Populaire bulgare, et 10 000, chiffre avancé par des historiens depuis la fin du régime de démocratie populaire intervenue en 1990 en Bulgarie.

Au printemps 1944, face à la montée en puissance du mouvement partisan et plus généralement de l'opposition, et à la multiplication, dans les zones de Yougoslavie et de Grèce occupées en 1941 et annexées, des désertions au sein de l'armée bulgare dont des bataillons rejoignent les partisans locaux, le Gouvernement bulgare va intensifier la répression ; notamment en créant un corps spécial de gendarmerie spécialisé dans la lutte contre les Résistants, aux pouvoirs illimités et qui fera plusieurs milliers de victimes.

Le gouvernement bulgare va ainsi mobiliser 100 000 hommes dans une offensive contre les groupes de partisans, auxquels des coups sévères seront portés (plus de

⁵ Pacte militaire signé à Berlin le 27 septembre 1940 entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon. S'y joindront successivement la Hongrie (20 novembre 1940), la Roumanie (23 novembre 1940), la Slovaquie le 24 novembre 1940, la Croatie démembrée de la Yougoslavie le 15 juin 1941.

⁶ Le dirigeant communiste Georges Dimitrov appelle dès le 6 mars 1941 à entamer la Résistance contre les Allemands, dont des troupes, se préparant à l'attaque contre la Grèce et la Yougoslavie, étaient en Bulgarie.

⁷ Les Juifs de Sofia seront expulsés de la capitale mais ne seront pas déportés.

⁸ Née en 1923 dans une famille juive pauvre, elle travailla dans la confection, et rejoignit en 1939 la Jeunesse communiste bulgare. Après que la Bulgarie a signé le Pacte tripartite, elle entra dans la Résistance à Sofia. Avec Anjel Vagenstein, elle incendia en 1942 l'usine de vestes en cuir de Sofia produisant des uniformes pour les forces nazies. Elle participa à un commando qui exécuta des antisémites, des fascistes et des informateurs des nazis. Le 18 juin 1944, blessée lors d'affrontements avec la police de la ville de Radomir, elle fut capturée, violée et torturée à mort. Elle a été déclarée héroïne nationale et une statue à sa mémoire a été érigée à Radomir.

⁹ Finlande, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, et ultérieurement l'Italie et la Croatie.

¹⁰ Du nom d'un poète et révolutionnaire bulgare du 19^e siècle, héros de la lutte d'indépendance. Il est tué au combat contre les Ottomans, à 28 ans, le 2 juin 1876.

¹¹ Parmi eux, Vasil Tanev, l'un des coaccusés bulgares, avec Georges Dimitrov et Georges Popov, au procès (septembre 1933-janvier 1934) de l'incendie du Reichstag.

¹² Dobri Kolev Terpeshev, sera à la Libération ministre, vice-président du Conseil, de 1948 à 1950 Président de la Fédération Internationale des Résistants (1948-1950). Au début des années 1950, il sera, dans le contexte des purges stalinienne affectant alors les pays de Démocratie populaire, écarté de toutes responsabilités. Il décéda en 1967 à 83 ans.

9 000 seront tués), sans pour autant réussir à les anéantir ; au contraire, la répression conduira même à leur renforcement à terme.

LE «FRONT DE LA PATRIE»

De fait, la politique suivie par les dirigeants bulgares depuis l'adhésion de la Bulgarie au Pacte tripartite le 1^{er} mars 1941 et les liens de plus en plus étroits l'attachant à l'Allemagne ont suscité de vives oppositions ; non seulement dans la population, mais aussi dans les classes dirigeantes et même l'armée. Ainsi, le général Vladimir Zainov, hostile à toute collaboration avec l'Allemagne, sera



Timbre de 1946 à la gloire des Partisans.

arrêté le 22 mars 1942, condamné à mort et exécuté le 3 juin suivant.

Le 17 juillet 1942, sur les ondes de la radio clandestine *Hristo Botev*, Georges Dimitrov annonce la création le 17 juin précédent du «Front de la Patrie» (*Otcestven Front*, O.F.), qui va rassembler avec le Parti Ouvrier Bulgare (communiste), ayant pour représentante Tsola Dragoicheva, condamnée à mort par contumace par le régime collaborateur, l'Union agrarienne bulgare, le Parti Zveno ; ils seront rejoints en 1943 par le Parti Ouvrier des Sociaux-démocrates Bulgares, ainsi que par des Indépendants, tel Kimon Georgiev l'ancien premier ministre fascisant de la fin 1934-début 1935, hostile à l'alliance avec le Reich et rallié à l'opposition.

L'O.F. se dote alors en juin d'un Directoire qui renforce les liens entre ses membres.

CHUTE DU REGIME FASCISTE

Le 28 août 1943, deux semaines après avoir rencontré le 15 août en Prusse-Orientale Hitler, qui l'a pressé – sans succès – d'engager directement son pays dans la Guerre contre l'URSS, le Tsar Boris III décède. Crise cardiaque provoquée par le stress ou empoisonnement retard imputable aux nazis ? La controverse ouverte par cette question dès 1943 reste ouverte...

Lui succède son fils Siméon II¹³, âgé de six ans, qu'entoure un Conseil de Régence composé du prince Kiril, de l'ancien Président du Conseil Bogdan Filov et du ministre

de la Guerre Nikola Mihailov Mihov, tous trois favorables à l'alliance avec le Reich.

L'année qui va suivre va être marquée par la permanence des pressions allemandes, relayées par les germanophiles et fascistes allemands, pour engager directement la Bulgarie dans la Guerre, contrairement aux efforts des milieux neutralistes ou pro-occidentaux pour nouer des contacts avec les Alliés, à la montée de l'activité des Partisans au sein desquels les communistes jouent un rôle majeur, par l'approche de l'Armée rouge...

A la fin août 1944, alors que l'Armée rouge développe son offensive dans les Carpates et sur le Danube, que la Roumanie a changé de camp le 25 août, la situation politique va évoluer rapidement en Bulgarie.

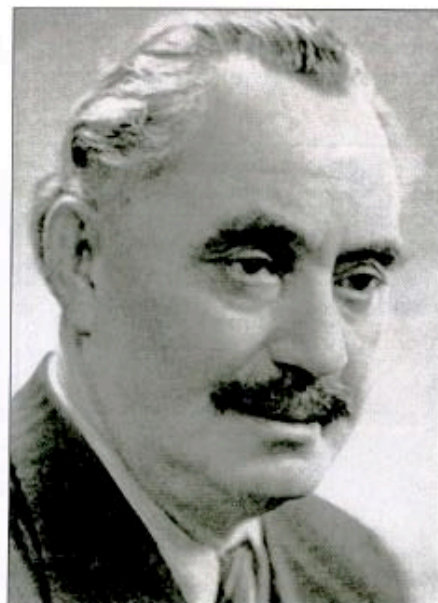
Le 2 septembre 1944, le Conseil de Régence mit fin au gouvernement pro-allemand et le remplaça par un cabinet dirigé par l'agrarien Constantin Mouraviev, qui affirme une stricte «neutralité», et envoie des émissaires au Caire auprès des Alliés, avant de déclarer le 4 septembre la Guerre à l'Allemagne ; dont les quelques troupes présentes en Bulgarie entament leur retrait le 6 septembre. Les Soviétiques, qui y voient une manœuvre permettant ce retrait sans encombre, déclarent la guerre le 5 septembre à la Bulgarie.

Le 8 septembre, l'Armée rouge franchit sans rencontrer de résistance la frontière de la Bulgarie où, entre le 6 et le 8 septembre, 170 villes et villages ont été libérés par la NOVA.

Le 7 septembre, le régiment blindé de Sofia se rallie au Front Patriotique et, dans la nuit du 8 au 9 septembre 1944, des unités de la garnison de la capitale – des détachements de la NOVA se tenant en réserve – vont assiéger le ministère de la Guerre, où s'est réfugié le gouvernement. Ils s'en emparent le 9 septembre, proclamant à 6 h 25 du matin sur les ondes de Radio-Sofia la déchéance du pouvoir, et l'instauration d'un gouvernement du Front Patriotique (O.F.) comportant 4 ministres communistes sur 16. Un nouveau Conseil de Régence, composé de membre de l'O.F., est mis en place.

Placé depuis le 12 septembre 1944 sous la direction de Kimon Georgiev Stoyanov avec comme ministre de l'Intérieur Anton Yougov, secrétaire du P.C. clandestin, le nouveau gouvernement O.F. va signer le 28 octobre 1944 l'armistice avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne¹⁴. Quant aux 1^{er}, 2^e et 4^e Armées bulgares, elles vont s'intégrer au III^e Front ukrainien de l'Armée rouge commandé par le maréchal Tolboukhine, et participer avec lui aux combats contre la Wehrmacht et leurs alliés fascistes en Yougoslavie et en Hongrie méridionale.

La haute administration politique, la police et l'Armée vont être épurées de leurs cadres compromis dans l'Alliance avec le Reich et la répression contre les partisans et antifascistes : 11 122 d'entre eux seront condam-



Georges Dimitrov.

nés ; dont 2 730 à la peine capitale, tels les 3 anciens «Régents», 8 conseillers du Roi, 22 anciens ministres, 67 anciens députés, 47 généraux et colonels... L'épuration extralégale aura touché des milliers d'anciens membres des organisations fascistes.

Quand la Bulgarie se détache de l'Axe au lendemain du 9 septembre 1944, les Allemands suscitent la création – sous la direction du leader fasciste Alexandre Tsankov¹⁵ – d'un «Gouvernement» bulgare en exil qui, dans un premier temps, sera basé à Vienne avant de rejoindre pour quelques semaines en février 1945 le petit village autrichien d'Altaussee en Styrie, lieu de repli de plusieurs «gouvernements» en exil de 8 autres ex-régimes pro-nazis d'Europe centrale, orientale et balkanique ; ainsi que d'une unité SS, le *Waffen-Grenadier Regiment der SS (Bulgarische Nr 1)* constitué de 600 volontaires bulgares prêtant allégeance à Tsankov et qui se transformera en avril en *SS Panzer Zerstörer Regiment*.

En Bulgarie, d'anciens soutiens du régime fasciste restés dans le pays après sa chute début septembre 1944 vont tenter de maintenir dans la clandestinité des structures d'opposition ; de petits maquis anticommunistes dans les régions montagneuses qui, la Guerre froide se développant, vont recevoir une aide des services secrets des pays occidentaux, telle la C.I.A. Ce sont les *Goryanis*¹⁶ («Ceux de la forêt») dont l'action, combattue par les forces de sécurité de la République populaire, prendra fin au début des années cinquante.

¹⁵ Tsankov réussira à fuir en Argentine, l'un des lieux de refuge privilégiés des anciens nazis, où il décédera en 1959. Ivan Dochev, l'un de ses adjoints lors de l'éphémère exil autrichien des fascistes bulgares, créera en 1947 le «Front National Bulgare», intégré au «Bloc Antibochevique des Nations». Bloc formé en 1946 à Munich, en zone américaine d'Occupation en Allemagne, par les réfugiés néonazis d'une quinzaine de pays et régions d'Europe orientale. Emigré au Canada en 1951, Dochev rentrera en 1991 en Bulgarie après l'effondrement du régime communiste, sans renier ses engagements passés ; il y décédera en 2005 sans avoir été condamné...

¹³ Agé de 9 ans, le jeune Tsar Siméon II partira accompagné de sa famille en exil en septembre 1946. Il retournera dans son pays en 1996, dont il deviendra Président du Conseil des ministres le 24 juillet 2001 au 17 août 2005.

¹⁴ Un armistice soviéto-bulgare est aussi signé à Moscou le 28 octobre suivant.

¹⁶ Analogues aux «Frères de la Forêt» ukrainiens, polonais, biélorusses et baltes...

15^e STAGE NATIONAL DE L'ANACR



De gauche à droite : Jacques Varin, Louis Segrestan, salle de conférence, Jean Cardoen, Jean-Louis Cortot ; de haut en bas : le lieu du stage, séance de travail, au Musée de l'Ordre de la Libération, hommage à Jean Moulin, hommage à Auguste Gillot.



Le 15^e Stage national de formation de l'ANACR s'est tenu du 11 mai au 13 mai 2018 à l'Auberge de Saint-Denis, un équipement conjuguant salles de conférence, de restauration et hébergements, où depuis quinze ans se déroulent les stages de l'ANACR. Y participèrent Gil BOULANGER (Oise), Huguette CHABAN (Seine-Saint-Denis), Jean-Louis CORTOT (Paris), Renaud DEGREVE (Ariège), Guy DIVOUX (Seine-Saint-Denis), Jean-Luc DODEMAND (Seine-Saint-Denis), Françoise DOUZENEL (Seine-Saint-Denis), Robert FOREAU-FENIER (Aisne), Emilie FREZOUL (Seine-Saint-Denis), Guy FREZOUL (Seine-Saint-Denis), Alain GENESTY (Hauts-de-Seine), Marie-Pierre GOULAS-SAUGARE (Morbihan), Marie-Ange LAYER (Aisne), Claude MOREL (Hauts-de-Seine), Colette PALLARES (Libé-PTT), Annie PEZ (Drôme), Delphine PLOUY (Oise), Jean-Claude POULAIN (Aisne), Carmen SANCHEZ (Seine-Saint-Denis), Louis SEGRESTAN (Seine-Saint-Denis), Christiane TARDIF (Essonne), Marie-Jeanne TRICARD (Haute-Vienne), Jacques VARIN (Paris),

Le stage fut ouvert vendredi 11 mai à 10 h 30 par Jacques VARIN, qui fit l'historique de la création de l'ANACR, rassemblant sur une base pluraliste tous les courants et formes de lutte de la Résistance. Il souligna le rôle joué dans la création et le développement de l'ANACR par Pierre Villon, Jacques Debu-Bridel et Charles Fournier-Bocquet, et évoqua les grandes batailles de l'ANACR contre le réarmement allemand, pour les Droits des Résistants, contre les résurgences du fascisme et pour l'instauration d'une Journée nationale de la Résistance, la création des Amis de la Résistance, avec leur rôle dans la pérennité de l'ANACR et de son action, alors que disparaissent les acteurs de la Résistance, rendant hommage à Louis Cortot.

En début d'après-midi, Louis SEGRESTAN, membre du Conseil National de l'ANACR et président de son Comité local de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) expliqua comment en quatre ans ce comité a plus que décuplé son effectif, devenant un acteur incontournable de la vie associative de la ville et de ses environs, organisant un festival du film résistant, des déplacements mémoriels, mettant en place un fléchage historique sur la Résistance dans la cité, les relations nouées avec le monde enseignant, la municipalité, les initiatives pour recueillir les fonds et soutiens nécessaires à ces actions, etc.

En seconde partie d'après-midi, Jacques VARIN retraça l'Histoire du Front National lepeniste, ses racines puisant dans le pétainisme et la collaboration, ses liens avec l'extrême-droite radicale, le danger que son idéologie représente, la stratégie dite de dédiabolisation de Marine Le Pen et la recherche de passerelles avec des formations de droite plus classique, avec, à l'exemple de l'Italie ou de l'Autriche, la perspective de participer au pouvoir.

Samedi matin, Jacques VARIN évoqua la condition étudiante sous l'Occupation, la politique universitaire pétainiste et de l'Occupant, l'attitude de l'UNEF durant la période, le développement des organisations étudiantes de Résistance, les manifestations de Résistance, dont la plus célèbre est la Marche à l'Etoile du 11 novembre 1940, la répression, les martyrs... Puis, en seconde partie de matinée, Jean CARDOEN, Directeur médiation muséale du War Heritage Institute belge, membre du Comité exécutif de la F.I.R., explicita le contexte de l'Occupation nazie en Belgique et fit un panorama des organisations de la Résistance belge, s'attardant sur les Réseaux franco-belges, d'évasion et de renseignement, tel le réseau Zéro-France, évoquant la figure remarquable d'Andrée De Jongh, fondatrice de la ligne d'évasion vers les Pyrénées « Comète »...

Samedi après-midi, les stagiaires se sont rendus à l'Hôtel National des Invalides pour y visiter l'Historial Charles-de-Gaulle, remarquable équipement audiovisuel retraçant la vie et l'œuvre du général, en s'attardant sur la France libre et la Résistance, puis ils se sont rendus au Musée de l'Ordre de la Libération, avec ses trois ailes consacrées à la France Libre, la Résistance et la Déportation.

Dimanche matin, après que Jean-Louis CORTOT a évoqué en conclusion du stage les villes Compagnon de la Libération et Médaillées de la Résistance, se déroula devant la stèle Jean Moulin à Saint-Denis une cérémonie d'hommage au fondateur du CNR. Puis les participants se rendirent sur la sépulture d'Auguste Gillot, ancien membre du CNR et maire de Saint-Denis.

Un repas amical clôtura dimanche midi ces trois riches journées.

Chaque mois, les Comités ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération. La Di-

rection Nationale de l'Association et son journal adressent aux familles et amis des disparus leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

Robert VOLLAND (Ain)

Né le 2 octobre 1925, à Bourg-en-Bresse, Robert Volland entra en Résistance à 17 ans, avec son futur beau-frère Gérard Michon, de deux ans son cadet, participant à la distribution de journaux clandestins, acheminant des courriers de la Résistance, recrutant des jeunes pour les «Forces unies de la Jeunesse» (F.U.J.), mouvement clandestin né au Lycée Lalande de Bourg-en-Bresse. À 18 ans, il rejoint le Maquis et la direction du Haut-Bugey basée à la ferme des Gorges, à Corlier. En 1944, il prend part le 6 juin aux combats des carrières d'Hauteville et de Thézillieu, de Maillet, du Col de la Lèbe et de Péronnas, ainsi qu'aux parachutages de «Bourbouillon» sur les communes de Saint-André-sur-Vieux-Jonc et de Joyeux. Fin août 1944, parti à pied de Corlier afin de participer à la libération de Lyon il va, avec ses amis maquisards, détourné vers Meximieux pour aller la protéger dans la nuit du 31 août. Après le dynamitage le 1^{er} septembre au matin par les Allemands du pont de Chazey, le passage de l'Ain devra se faire à pied et sous le feu des Allemands. Les 1^{er} et 2 septembre, c'est la bataille de Meximieux – la ville recevra en 1945 la Médaille de la Résistance – lors de laquelle Robert Volland empêchera avec son fusil mitrailleur Sten les Allemands de progresser en bas de la ville. À la Libération, il s'engagea jusqu'à la fin de la guerre dans les chasseurs alpins, et sera affecté en Italie pour y défendre la ville d'Aoste. De retour à Bourg à la fin de la guerre, il entre aux établissements Perrin où il restera 28 ans, apprenant le métier de plombier-zingueur, dont il en passe le CAP. De 1953 à 1957, sous le mandat d'Amédée Mercier, il sera conseiller municipal, par la suite administrateur de la caisse d'allocation de Bourg-en-Bresse, élu juge collègue salariés au Conseil des prud'hommes... Décédé le 10 mai 2018, il avait été secrétaire des F.U.J. pendant des années, Président départemental de l'ANACR de 2002 à 2015 et était depuis Président d'honneur, Chantal Guillaubez lui ayant succédé à la Présidence, avec son fils Jean-Michel Volland, coprésident. Membre du Conseil National de l'ANACR de 1996 à 2008, il en était depuis membre honoraire. Le 30 mars 2018, Robert Volland avait été honoré de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Robert LACROIX (Haute-Savoie)

Fin 1943-début 1944, le Chablais est dans la tourmente : le soir de Noël, les Allemands massacrent les jeunes du pays rassemblés dans une soirée dansante... A peine âgé de 20 ans, Robert Lacroix était né le 1^{er} mars 1924, rejoint à Thonon la compagnie 9301 des Francs-tireurs et partisans (FTP), devenant «Coste». Par centaines, les miliciens, les GMR, les Allemands investissent chaque village, fouillent les maisons, arrêtent, interrogent et peuvent compter sur de zélés collaborateurs pour se rendre aux bonnes adresses. Il est difficile d'échapper à cette traque, et alors qu'il colle des affiches, il est arrêté et conduit à Annemasse au «Pax», prison dans laquelle les nazis torturent pour faire parler les détenus. Dans le contexte de juillet 1944, après le débarquement des Alliés,

et ne pouvant être retenue contre lui que la charge de propagande contre Vichy, il sera libéré. Loin de le dissuader de son engagement, ce passage au Pax le renforcera et il décidera de rejoindre le maquis dans le Val d'Abondance, plus précisément la compagnie FTP 9321. Le 17 août, sa compagnie encerclé Evian et obtient la reddition des Allemands, avant de se porter en renfort sur Thonon, où l'ennemi est retranché et oppose une résistance très dure. L'Armée Secrète (A.S.), au port de Rives, et les FTP, à Crète, obtiennent enfin le 18 la reddition de plus de 800 militaires ennemis. Malheureusement, les Résistants auront à déplorer 15 morts. La Haute-Savoie libérée, Robert Lacroix continue le combat en Maurienne et en Tarentaise, où les Allemands ont pris position pour permettre le repli de leurs troupes après le débarquement allié en Provence. Après la guérilla en Chablais, c'est une guerre de positions dans laquelle l'ennemi tient les lieux stratégiques en altitude. Les FTP constituent alors le bataillon Foges et les combattants de l'A.S. le bataillon des Glières, qui fusionneront pour reconstituer le 27^e BCA dissout en 1942. Membre du Conseil National de l'ANACR de 1992 à 2010, Robert Lacroix en était depuis membre honoraire. Longtemps Président de l'ANACR de Haute-Savoie, il en était Président honoraire, et avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur.

Lucien GUYOT (Allier)

Né le 12 juin 1924 à Saint-Gérand-le-Puy, était fils d'un commis boucher qui devint facteur en 1928. La réussite au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Moulins fut pour Lucien, issu d'une famille modeste, un «ascenseur social» permettant de poursuivre des études secondaires avant d'entrer dans la carrière d'enseignant. Les Ecoles Normales ayant été fermées par décret du 15 août 1941, c'est au lycée de Montluçon puis à celui de Moulins que Lucien prépara et obtint les deux parties de son baccalauréat. Protégé par son statut d'étudiant. Lucien n'en était pas moins au contact de la Résistance, dont son cousin André Compagnon était un des responsables locaux. Des réunions ont lieu au domicile familial. Lucien participe au ravitaillement des maquis, et un couple de Juifs, les Lévi, est hébergé chez sa grand-mère, «Reste tranquille et ne dit rien». Malgré ces précautions, la Gestapo vient un jour de 1944 arrêter les Lévi à la ferme pourtant très isolée, probablement à la suite d'une dénonciation ; ni Lucien, ni son cousin, par chance, ne sont présents ce jour-là. Ce rôle secondaire ne pouvant le satisfaire, c'est tout naturellement qu'il s'engage dans pour la durée de la guerre le 14 septembre 1944. Au sein du 4^e Régiment d'artillerie de la 14^e Division de la 1^{re} Armée, il participe aux opérations dans l'Est de la France, notamment à Auxey-Duresse (Bourgogne), Pont-de-Roide (Jura) et Mulhouse (Alsace). Le 16 septembre 1945, il devient maréchal des logis, son régiment stationne alors en Allemagne, à Donaueschingen, près de la source du Danube. Démobilisé le 20 octobre, Lucien rejoint l'Ecole Normale de Moulins pour suivre sa formation professionnelle. Il re-

cevra le grade de lieutenant de réserve honoraire le 30 juin 1968. Sa rigueur et sa bienveillance, son ouverture d'esprit et son dynamisme ont marqué les esprits de ses élèves à Arfeuilles, Châtel-Montagne, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Tréban, Meillard puis Vichy où il termina sa carrière en 1979. Convaincu de l'importance de donner à chacun toutes ses chances de réussite et d'épanouissement, Lucien fut à l'origine de la création de plusieurs centres de loisirs (Cusset, Creuzier-le-Vieux, Escurolles), il exerça la fonction de vice-président départemental des «Francs et Franches Camarades» de l'Allier. Son dévouement lui valut une nomination au grade d'Officier des Palmes Académiques le 22 janvier 1986. Engagé politiquement et socialement, il s'investit dans aussi dans la transmission de la mémoire et des valeurs de la Résistance, prenant des responsabilités à l'ARAC et à l'ANACR, dont il fut élu à son Congrès de Vichy en 1994 membre du Conseil National, le restant jusqu'en 2006, en devenant alors membre honoraire.

Jo FESSLER (Savoie)

Décédé le 9 mai 2018, Jo Fessler était une figure marquante d'Albertville où il vivait depuis 1951. Né en Italie du Nord en 1923, il arrive très jeune en France car sa famille avait décidé de fuir le fascisme mussolinien. Son père s'étant engagé dans l'armée en 1939, il devient chef de famille à 16 ans. Pendant la guerre, il va s'engager dans la Résistance au sein du bataillon Carmagnole-Liberté, unité FTP-MOI, et participer à la guérilla urbaine dans la région grenobloise et lyonnaise (439 opérations militaires) avec le surnom de «Fiorentino». En 1947, il obtient sa naturalisation française, la France reconnaissant ainsi les actions qu'il avait menées pour sa libération. Muni de plusieurs diplômes, il devient directeur de l'entreprise de BTP Fanjas puis fonde Rhonaltra. A sa retraite, son esprit de résistance le conduit à s'engager dans l'ANACR et est l'un des organisateurs du Congrès national de Chambéry en 1998. Il agit ensuite au côté de Marinette Moulin dans le Comité local de l'ANACR, ils œuvrent pour un hommage aux enfants Franck assassinés à Auschwitz. Ils participent aussi à l'organisation de la cérémonie de Terre-Noire en Italie, en union avec les résistants valdotains, pour rendre hommage aux 28 otages fusillés par l'armée nazie en déroute. Jo Fessler, membre honoraire du Conseil national de l'ANACR, était une figure incontournable d'Albertville dont il fut conseiller municipal et adjoint aux sports de 1989 à 1995.

Suzanne CRAPEZ-PENILLAULT (Cher)

Née à Paris le 13 juillet 1927 à la maternité de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Suzanne Pénillault perdit sa mère alors qu'elle n'est âgée que de 8 ans. Son père s'occupera seul d'elle et de son frère René, âgé de 13 ans, ses deux grands frères, âgés de 23 et 25 ans, étant déjà mariés. Robert est secrétaire général de la CGT aux Compteurs de Montrouge et Georges – également syndiqué CGT – travaille chez Gnome-et-Rhône. Souffrant d'une scoliose, Suzanne est soignée durant 21 mois à l'Hôpital maritime de Berck-Plage A son re-

tour à Arcueil en 1937, son père la place dans une institution de jeunes filles qui, dès le début de la guerre en 1939, se replie en Gironde à Saint-Emilion, où elle obtiendra son certificat d'études avant de revenir à Arcueil fin 1941. Ses deux grands frères sont déjà entrés dans la clandestinité et son père, militant socialiste avant la guerre est en opposition à Pétain et à la collaboration. En contact avec leur frère Robert, Suzanne et son petit frère René, distribueront très vite des tracts en provenance du Front National clandestin. Suzanne, alors âgée de 16 ans, transporte ses tracts dans la carcasse en bois d'un vieux poste de TSF... En 1942 son frère aîné Robert, prend la direction des maquis de Seine-et-Marne et en devient le chef d'état-major sous le pseudonyme «commandant Delage». René prendra également le maquis. Il n'est alors âgé que de... 19 ans et deviendra le «capitaine Vernet». Suzanne va assurer à partir de ce moment, les liaisons avec ses frères et à Paris, l'état-major des FTP, sur un secteur Arcueil / Saint-Mammès, passant par la Vallée de Chevreuse où ils ont des « planques » le pavillon d'Arcueil servant de boîte aux lettres... Début 1944, Suzanne rejoint le groupe FTP «Politzer» d'Arcueil, qui le 14 juillet, placera des drapeaux tricolores sur l'aqueduc qui surplombe la ville. Ce groupe perdra 7 hommes dans un combat inégal le 21 août 1944 dans la plaine de Cachan, à la suite de l'interception d'un véhicule blindé allemand en patrouille de nuit. Cette nuit-là Suzanne ne devra sa survie qu'à la présence d'un banc de pierre qui la protège des tireurs de la milice embusqués..., et pourra prendre une part active dans la libération du secteur sud de Paris. En août 1944, au cours d'une réunion du Comité de libération de la ville d'Arcueil, Suzanne demande – et obtient – la réouverture du patronage laïc municipal, fermé depuis 4 ans par le régime de Vichy. Elle en assurera la remise en marche en octobre 1944, tout en travaillant au siège national de l'Union des Femmes Françaises. En 1945, elle intègre l'équipe de du journal «l'Avant-Garde» pour le secteur d'Arcueil et Seine-Sud. Elle est élue secrétaire du foyer «Rose Blanc» de l'Union des Jeunes Filles de France. Titulaire du certificat d'appartenance FFI, Suzanne adhère après la guerre à l'Amicale des anciens FTP puis à L'ANACR dès sa création. Pendant de nombreuses années, elle travaillera bénévolement auprès du siège national de l'ANACR aux côtés de Charles Fournier-Bocquet et de Robert Vollet. A la demande des anciens Résistants d'Arcueil, elle créera un comité local de l'ANACR pour le 20^e anniversaire de la Libération et en assura le secrétariat, rejoignant le bureau départemental du Val-de-Marne. A son arrivée dans le Cher avec son époux, Louis, elle rejoint le comité ANACR du Sancerrois et bientôt participe au bureau départemental, tous deux assistant pratiquement à tous les Congrès Nationaux de l'ANACR depuis 1970 ; au 50^e, à Vichy, ils avaient été gratifiés de «plus jeunes délégués»... Ensemble, ils avaient vu l'ANACR assurer sa pérennité en s'ouvrant à ses Ami(e)s... En 2010, à son congrès d'Agen, Suzanne avait été élue au Conseil national de l'ANACR.

Lucien VILLA (Aude)

Né le 17 novembre 1922 à Carcassonne, fils d'un ouvrier agricole espagnol ayant fui l'Espagne pour échapper à la conscription lors

de la guerre d'indépendance cubaine, et d'une journalière, Lucien Villa – ayant trois frères et sœur – résida avec sa famille à Villemoustausou (Aude). Le jeune Lucien accompagna son frère aîné, René Villa, membre des Jeunes communistes (J.C.), lors de manifestations du Front populaire et participa aux campagnes de solidarité avec les Républicains espagnols. Après avoir obtenu le certificat d'études primaires, il poursuivit ses études au collège avant d'entrer dans la vie professionnelle comme ouvrier agricole, adhérent à la CGT en 1936. Il adhéra aux J.C. en 1937, puis au Parti communiste en 1939. En contact avec les militants communistes clandestins pendant la «Drôle de Guerre», il poursuivit un travail de propagande clandestine après décembre 1940. Avec son frère René, il imprima des papillons en faveur de la constitution du Front national créé en mai 1941 et continua ce travail après l'arrestation de René en septembre suivant. Arrêté un an plus tard, le 25 septembre 1942, à la suite d'une vague d'arrestations, il fut emprisonné, d'abord à la prison de Carcassonne, puis au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), où il retrouva d'autres militants communistes et fut responsable des jeunes de la baraque 11. Condamné le 5 mars 1943 à 18 mois de prison par la section spéciale de Montpellier pour propagande communiste, il fut transféré à la prison centrale de Nîmes (Gard). Il devint instructeur politique auprès des jeunes et participa à la rédaction du journal élaboré par les JC dans la prison (*Notre jeunesse*). Le 16 octobre 1943, il fut envoyé à la centrale d'Eysses, où il retrouva rapidement des responsabilités semblables. L'organisation communiste ayant décidé la constitution des JC et des FUJP, il fut responsable d'un groupe et responsable politique du journal *Le Jeune enchaîné*, puis en janvier 1944, il fut désigné comme délégué des jeunes à la commission d'éducation politique de la centrale. Membre d'un «groupe de choc», il participa aux journées des 9, 10 et 11 décembre 1943, au cours desquelles les détenus politiques tentèrent d'empêcher le départ des internés administratifs. Libéré à l'issue de sa peine le 30 mars 1944, Lucien Villa fut aussitôt envoyé au camp disciplinaire de Murat (Cantal), dont il s'évadera quelques jours plus tard, rejoignant aussitôt le maquis FFI du Puy-Mary (Cantal). Rapidement, il participa aux opérations militaires, notamment à la «Bataille du Mont Mouchet» les 10 et 11 juin. Nommé sergent (chef de groupe), à partir du 1^{er} août 1944, il prit part à la libération de Saint-Flour (Cantal). Engagé pour la durée de la guerre, il servit comme caporal-chef dans l'infanterie, lors de la campagne d'Allemagne et des premiers mois d'occupation, jusqu'en janvier 1946. Militant et responsable communiste dans l'Aude après la Guerre, ayant repris une activité professionnelle comme receveur de cars, il siégea au bureau du syndicat CGT des Transports de Carcassonne, de 1947 à 1954. Il travailla ensuite comme maçon et fut alors membre du bureau du syndicat CGT du Bâtiment. En 1956, Lucien Villa gagna la Région parisienne où il devint receveur RATP, affecté au dépôt de Lagny (XX^e arr.), au service d'encaissement des bus. Poursuivant son action militante, il fut candidat du PCF dans la 31^e circonscription de Paris, en 1958 et 1962, élu député en 1967 jusqu'en juin 1968, réélu député en 1973 et en 1978 jusqu'en 1981. En 1985, Lucien Villa gagna les Alpes-Maritimes puis rejoignit

ultérieurement sa région natale, et fut très actif dans les associations défendant la mémoire de la Résistance et de la déportation, multipliant les témoignages auprès des élèves du secondaire. Croix de guerre 1939-1945, Lucien Villa fut le 11 novembre 2015 fait chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Evelynes GUIGON (Drôme/Ardèche)

Disparue dans sa 97^e année le 2 mai 2018, Evelynes Guigon, née Roussillon en 1921, à Etoile au sein d'une famille ouvrière, s'était d'emblée révélée bonne élève, ses études l'ayant conduite jusqu'à une admission sur liste complémentaire au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Institutrices. Les hasards de la vie la feront opter pour des études de secrétariat, métier dont elle fera sa carrière en tant que secrétaire de Direction aux Nouvelles Galeries de Valence ; une compétence qui lui sera précieuse par la suite pour la fabrication de faux papiers d'identité... Ayant atteint une vingtaine d'années, elle fait très vite partie des révoltés face au rationnement imposé par les nazis et aux mesures prises par le régime de collaboration de Vichy ; et c'est son mariage avec Abel qui va faire d'elle une Résistante, sous le pseudo de *Lina* : avec un mari réfractaire au STO commencent alors toutes les solutions pour échapper au départ vers l'Allemagne. Son père étant par ailleurs engagé dans le réseau Résistance-Fer, Evelynes est appelée à de multiples missions, dont celle d'agent de liaison. Au cours de ces actions, dictées par un impérieux refus de subir, les épisodes les plus dangereux, notamment face à la Milice, ne vont pas manquer au jeune couple. Dénonciation, perquisition très dure au domicile, emprisonnement pendant 30 jours d'Abel, condamnation avec suris d'Evelynes, évasion rocambolesque d'Abel. *Lina* se trouvera contrainte de quitter son emploi à Valence pour rejoindre avec Abel (devenu «Noël» dans la Résistance) les FTPF d'Ardèche, le Vercors ayant été décimé, avant d'intégrer les FFI. A la Libération, Evelynes poursuivit cet engagement dans l'Armée de Terre, étant démobilisée en 1946 avec le grade d'adjudant. Mais pour elle, comme pour Abel, l'esprit de la Résistance aura marqué l'idéal de toute une vie. Ce sera l'engagement à de hautes responsabilités au sein de l'ARAC, de l'ANACR dans l'Ardèche puis dans la Drôme, de «Femmes Solidaires» de la Drôme, œuvrant inlassablement pour un monde en paix, de justice sociale, des progrès de la condition féminine. Au sein du monde combattant, ONAC, UDAC comme lors du jury du Concours de la Résistance et de la Déportation, elle aura, par sa gentillesse, sa disponibilité, son esprit d'analyse, sa droiture suscité respect et amitié. Une vie publique bien remplie n'oubliant pas les joies de la vie familiale, malgré le vide laissé par la disparition récente d'Abel. Un grand moment fut pour elle, en février 2017, de remettre à La Baume Cornillane, la Légion d'Honneur à Mirielle Monier-Lovie, vice-présidente nationale de l'ANACR et dont on savait la disparition prochaine. Les derniers temps, forte d'un moral à toute épreuve, face à une santé terriblement éprouvée, Evelynes Guigon évoquait encore la reprise de ses activités associatives, prenait des nouvelles auprès de ses visiteurs des actions de sa chère ANACR 26 dont elle était devenue Présidente d'Honneur.

Je recherche des renseignements sur mon père Raoul Félix Katz, né le 21 janvier 1918 à Bucarest (Roumanie).

En 1936, menacé pour son origine juive et son appartenance à un mouvement antifasciste, il rejoint la France. Il passe une année à Nancy puis à Paris, il reprend des études de médecine débutées en Roumanie.

Après l'armistice du 22 juin 1940, il franchit la ligne de démarcation dans la région de Tours et rejoint Montpellier où il reprend ses études de médecine. Il participe alors à un réseau d'aide aux réfugiés politiques espagnols. En 1942, à l'entrée des Nazis en Zone Libre, après un temps passé à Bozouls dans l'Aveyron, il peut rejoindre Ussel (département 19) où il entre dans le maquis (FTP).

J'avais 15 ans lorsque mon père est décédé et je ne savais pas poser les questions qui m'auraient permis de connaître ses contacts, ses fonctions et missions pendant toutes ces années.

Je lui connais au moins trois fausses identités : une Carte d'Identité au nom d'Eugène Robin, courtier en bois, né le 24 mars 1915 à Saint-Angel (Corrèze) ; un extrait du livret individuel au Secrétariat de la Guerre établi au nom de Cabanes Louis Raoul, 1^{er} escadron, Régiment de la garde ; et enfin Docteur Reblochon.

Fin 1944, à Montpellier, il présente ses cliniques en uniforme des Forces Françaises Libres.

Par avance merci pour toute information ou document.

Contacteur Jean-François KATZ
31, rue Charles de Gannes
22370 - PLENEUF-VAL-ANDRE
Tél : 06.08.86.41.27
E-mail : jfkatz22@adl.com

Qui pourrait m'indiquer la meilleure démarche de recherche de renseignements concernant Albert ROBERT, né à Cartelègue (Gironde) en 1922, FFI «mort pour la France» dans un accident le 4 septembre 1944 à Nérac (Lot et Garonne) ?

Par avance, merci.

Contacteur Jean-Bernard SANCHEZ
11 chemin de Sillac. 33770-SALLES
Tél : 05 56 88 24 51 Port : 07 81 72 24 08
E-mail : gibefr@orange.fr

Je cherche des informations complémentaires sur le parcours de mon grand-père maternel, Gaston BERNARD, pendant la 2^e Guerre mondiale. Originaire de Paris, il vécut après la guerre à la base aérienne de Saint-Astier, en Dordogne.

Ayant répondu à l'Appel du 18 juin, il traversa la France à pris son vélo, et finit par rejoindre le Gabon. En août 1944, il prit part au débarquement de Provence et poursuivit la lutte jusqu'en Allemagne, participant à la prise de Stuttgart...

Contacteur Vincent BOULOGNE, (GE Healthcare)
E-mail : Vincent.Boulogne@ge.com

Journaliste pour *The Connexion*, France's English-language newspaper / Le Journal de la France en anglais ; un journal pour les anglophones en France, je cherche un ancien résistant / une ancienne résistante se rappelant avoir écouté Radio-Londres pendant la guerre, pour un article en lien avec le récent décès de Franck Bauer, le dernier animateur de Radio Londres. Qui pourrait m'aider ? Cordialement, merci.

Contacteur : Oliver ROWLAND
Tél : 06 87 26 24 74
E-Mail : o.rowland@connexionfrance.com

Faisant des recherches, je souhaite avoir des informations sur le parcours de ma mère Marie-Louise FESSIEUX (épouse DELAIGUE), dite *Marilou*. Durant la Résistance, connaître l'histoire des unités de la Résistance dont elle fut membre, 307^e bataillon (de la Loire), Chef : commandant Descours, dit «Vaillant». Issu du 302^e bataillon FTP Paul-Vaillant-Couturier ; il rejoignit le bataillon Crotte, qui sera intégré dans le 99^e RIA ; elle fut adhérente à l'ANACR, et évoquée dans le *Résistant de la Loire* n° 124, 4^e trimestre 1998, dans la rubrique «Nos deuil».

J'aimerais échanger avec des personnes ayant peut-être des informations sur elle.

Contacteur Michel DELAIGUE
3, rue des jardins, 78470-SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

Tél : 01 34 61 19 16 ; Tél port : 07 71 75 42 42
E-mail : michel2leg@gmail.com

Je recherche des renseignements sur mon grand-père, Pierre APPOLOT, né en décembre 1911 et qui, photographe à Grasse, entra en octobre 1942 au réseau «Tartane-Masséna», lié au réseau FFL «Phratricie». Qui pourrait m'en dire plus sur son activité de Résistant et après la Libération ? Ou me dire où orienter mes recherches...

D'avance, merci.
Contacteur Philippe APPOLOT
Tél. port : 06 11 16 89 78
Email : ph.appolot@gmail.com

Je fais des recherches concernant mon grand-père paternel, René Fernand Henri RIBIERE (14 mars 1919- 4 mars 1990), qui n'a jamais parlé de sa participation à la Résistance. Qui pourrait me donner des renseignements sur la Résistance et les maquis dans le Gard.

Contacteur Justine RIBIERE
Tél. port : 06 82 37 23 32
Email : blulette@machinalis.net

En 1944, un soldat de la Wehrmacht originaire d'Alsace, a déserté et rejoint la Résistance néerlandaise à Dordrecht. Je ne connais que son pseudonyme, «Lucien». Il aurait été chef de la police de Mez dans les années 1970. Son prénom avait une sonorité se rapprochant de «macron», selon un proche d'un chef de la Résistance qui l'a rencontré à Metz. Savez-vous s'il existe-il une liste de commissaires de police de Metz ? Car j'ai écrit à la police de Metz, mais n'ai obtenu aucune réponse. Ayant fait des recherches sur la Résistance en Hollande, j'ai appris que «Lucien » avait aidé à sortir de prison des membres de la Résistance qui avaient été capturés.

Contacteur Arie DEN DULK
Tél : 00 31 70 3954679 / 00 31 6 13844 105
Email : adendulk@online.nl

Dans le cadre de mes travaux généalogiques familiaux, je suis à la recherche de documents concernant un de mes ancêtres, René WALLARD, Fils de Paul Wallard, couvreur, et de Zélie Chevreux, ménagère. Dès les débuts de l'Occupation, il constitue, avec Gaston Plouviez et Émile Lucas, un groupe de trente-cinq membres, chargé de recueillir des renseignements sur les positions allemandes et, en particulier, leurs terrains d'aviation. Dénoncé, arrêté par la G.F.P., condamné à mort le 1^{er} juin 1943 par le tribunal de la Luftwaffe de Lille, transféré à Loos-lès-Lille, il a été fusillé au fort de Bon-

dues le 20 août par les Allemands avec 67 autres.

Qui pourrait me communiquer des renseignements et documents sur lui et sur son réseau de Résistants (FFI 4^e section de Bruay-en-Artois) ?

Contacteur Thomas DUHEM
Tél : 06 43 07 01 43
E-mail : duhem.thomas@orange.fr

Mon père, René DEBARBAT, né le 23 septembre 1924 à Chatelus-Malvaleix, et décédé le 5 mai 2018, nous a dit avoir fait partie durant la Seconde Guerre mondiale d'un réseau de Résistance dans la Creuse...

Nous n'avons rien trouvé dans ses affaires et ne sommes en possession que d'un livret militaire, délivré à Orléans et faisant état d'un service national effectué entre le 9 décembre 1944 et le 29 octobre 1945... Soldat engagé 8^e service arme, classe 1944. Sur ce livret, page 5, figurent des mentions faisant état de grades successifs : 2^e classe, Lieutenant (Ecole interarmes Coëtquidan), capitaine et commandant de réserve. Aucune date ni cachet de l'armée sous ces mentions, ni dates pour les grades respectifs. Une autre mention - elle aussi sans dates et cachet - nous intrigue : dans la rubrique décorations figurent "Médaille de la Résistance, croix des Volontaires".

D'où nos interrogations : notre père a-t-il fait partie d'un réseau de Résistants durant la Seconde Guerre mondiale ? Et a-t-il obtenu cette médaille, et pourquoi ? C'est très important pour nous de le savoir.

Merci infiniment pour tout renseignement et toute piste de recherches.

Contacteur Evelyne DEBARBAT
Tél : 06 62 20 89 40
Email : Evelyne.debarbat@orange.fr

J'effectue des recherches sur le 29^e régiment de Dragons, composant avec le 13^e régiment de dragons la 3^e brigade légère mécanique de la 2^e Division Légère mécanique (2^e DLM).

Et plus particulièrement sur le colonel sur le Colonel Pierre BARUTEAU (alias *Bernard*) qui a été le commandant du 29^e Dragon en 1939-1940. Blessé le 20 mai 1940, au combat d'Iwuy, il est capturé et sera rapatrié en 1941. En 1943, chef de l'O.R.A. pour la Bourgogne et la Franche-Comté, il est nommé chef militaire des FFI de la région D et le reste jusqu'en mai 1944.

Qui pourrait me donner des renseignements complémentaires. Merci d'avance.

Contacteur Michel BRENON
Tél : 07 89 57 12 78
Email : michelbrenon48@gmail.com

Responsable d'un Comité local de l'ANACR, une personne m'a demandé où trouver des renseignements concernant son oncle, Pierre CREMEL, qui, à l'âge de 37 ans a été tué par les Allemands à La Madeleine, quartier de la commune de Laneuveville-devant-Nancy, où une rue porte son nom.

Qui pourrait fournir des renseignements sur Pierre Cremel, les circonstances de sa mort, ou indiquer où l'on pourrait en trouver ? D'avance, merci.

Contacteur Martine GIROD
Tél : 04 50 72 41 92. Email : caju@orange.fr

LES DERNIERES LETTRES (23 JANVIER 1943-31 MAI 1943)

René BIRR

Recueillies et présentées par Raymond Oiff

L'Armistice franco-allemand du 22 juin 1940 divisa la France en deux zones séparées par une ligne de démarcation, l'une au nord de la Loire et sur la façade atlantique, occupée militairement par la Wehrmacht nazie, l'autre au sud où s'établit à partir du 10 juillet 1940, avec pour capitale Vichy, le régime pétainiste de l'Etat français, conservant de - manière très théorique - une «souveraineté» sur la zone nord.

Aucune mention, dans le texte de l'armistice du 22 juin 1940, d'un traitement spécifique des départements alsaciens et mosellan. Or, dès le 25 juillet 1940, la frontière de 1871, entre l'Alsace-Moselle annexée à l'Allemagne et la France, est rétablie de facto. Et, le 18 octobre 1940, un décret d'Hitler, non public, décidera le rattachement de l'Alsace au Pays de Bade, pour former le Reichsgau Oberhein.

S'ensuivront la germanisation des noms de rue, des prénoms et noms de famille, l'interdiction de parler français, la multiplication des pressions pour rejoindre les organisations nazies, puis la mobilisation des jeunes dans la Wehrmacht ; ce seront les «Malgré nous», dont le drame est mieux connu que celui de la Résistance alsacienne et mosellane ; car il y eut une Résistance à l'annexion nazie, féroce réprimée.

René Birr, alors âgé de 21 ans, fut l'un de ces jeunes Résistants alsaciens au nazisme. Fils d'un mineur de potasse catholique, cheminot, il devint responsable de la Jeunesse communiste de Régisheim. L'Alsace occupée et annexée, René Birr, lui-même cheminot, devint un des dirigeants du Parti communiste clandestin au sein du réseau animé par Georges Wodli.

Arrêté en mai 1942 sur son lieu de travail, à Mannheim au Pays de Bade, René Birr sera interné et torturé pendant plusieurs mois au camp de Schirmeck en Alsace, pour avoir stocké des armes et des explosifs, avant d'être traduit le 23 janvier 1943, devant le Tribunal du Peuple (Volksgerichtshof) nazi, réuni à Strasbourg le 23 janvier 1943 sous la présidence du sinistre juge Freisler, qui le condamna à mort ; Freisler, qui avait dû entendre René Birr l'apostropher :

«Nous avons lutté contre vous barbares, nous avons rassemblé des armes contre vous, pour vous chasser de notre patrie.

«Vous pérez, même si je dois mourir pour cela. Notre peuple retrouvera la liberté, notre exemple, en lien avec la lutte héroïque de l'Armée rouge, fera surgir des milliers de nouveaux combattants.»

Ses huit dernières lettres, recueillies et présentées en édition bilingue par Raymond Oiff, Président d'honneur du comité ANACR d'Alsace,



lui-même ancien Résistant TPF et ami d'enfance de René Birr, avec qui il milita avant-guerre en soutien à la République espagnole et contre la capitulation de Munich, furent adressées à ses parents depuis les prisons nazies de Strasbourg puis Stuttgart. Elles sont particulièrement émouvantes et témoignent de la profondeur et du sens de son engagement.

Ainsi peut-on lire dans la première, datée du 23 janvier 1943, jour de sa condamnation à mort : «Je peux dire avec satisfaction ne pas m'être accroché au levier du frein de l'histoire, mais d'en avoir été une petite roue, aussi minuscule soit-elle, qui pousse de l'avant dans l'engrenage général. Servir la grandeur et la justice a animé ma jeunesse. Je peux dire que je n'ai pas raté ma vie ; j'ai été utile, je ne regrette rien de ce que j'ai fait, je peux seulement regretter de ne pas avoir pu en faire plus. Mon existence a eu un sens et un but...»

René Birr fut exécuté le 1^{er} juin 1943 à Stuttgart, en même temps qu'Eugène Boeglin, Adolphe Murbach et August Sontag.

René BIRR : Les Dernières lettres, 23 janvier-31 mai 1943, présentées par Raymond Oiff, 40 pages, Prix : 6 €. Commandes : SCRIBEST éditions, BP 10077 - Hoenheim.67802-BISCHHEIM Cedex. E-mail : contact@scribest.fr

75^E ANNIVERSAIRE DU CNR



JEAN MOULIN - LA REUNION DU 27 MAI - LES MEMBRES DU CNR - SES STRUCTURES - LA GENESE DU PROGRAMME DU CNR - LE TEXTE DU PROGRAMME - SA MISE EN ŒUVRE - LA MEMOIRE ET LES VALEURS (48 PAGES)

L'EXEMPLAIRE : 6 €. PAR 50 : L'UNITE 5 € ; PAR 100 : L'UNITE : 4 € ; PAR 200 ET PLUS : L'UNITE 3 €. (PORT EN SUS)

A L'ANACR : 79 RUE SAINT-BLAISE, 75020-PARIS

CHRONOLOGIE DE LA RÉSISTANCE, DE LA FRANCE LIBRE, DE LA GUERRE

repères pour aborder la Résistance



Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance

L'exemplaire : 3€
Par 50 : 2,5€ l'exemplaire
Par 100 : 2€ l'exemplaire
à l'ANACR, 79 rue St Blaise 75020 PARIS

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration 79, rue St-Blaise, 75020 Paris

Directeur de Publication : Pierre MARTIN

REDACTION - ADMINISTRATION
79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS
Tél. : 01 44 64 90 08 - LCL : 5236 S
e.mail : journaldelaresistance@wanadoo.fr

ABONNEMENTS

France 15 €
Etranger 17 €
Abonnement de soutien 30 €
Le numéro 4 €

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Prrière de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Edité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD
Le gérant : Charles SANCET
Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 0519A06405

Imprimerie Multi Incoipo Photo
3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris
Tél. : 01.40.03.96.60

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne au Journal de la Résistance (4 n^{os} par an, 15 €)

Nom : Prénom :

Adresse :

Remplir très lisiblement en lettres capitales, en précisant n° de rue, et - si nécessaire - d'immeuble, d'escalier et d'appartement, code postal et localité.

Renvoyer avec votre règlement par chèque de 15 €
à l'ordre de la SARL France d'Abord

A : ANACR-Journal de la Résistance, 79 rue Saint-Blaise, 75020-PARIS